



***Tribunal cantonal
de la République et Canton du Jura***

Rapport 2007

RAPPORT DU TRIBUNAL CANTONAL
A L'INTENTION DU PARLEMENT
SUR L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE EN 2007

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Conformément à l'article 42 de la loi d'organisation du Parlement de la République et Canton du Jura, le Tribunal cantonal vous soumet son rapport sur l'administration de la justice dans le canton durant l'année 2007.

Pour les autorités judiciaires de première instance, il est renvoyé aux rapports respectifs de ces autorités, qui figurent dans le présent document.

I. Personnel judiciaire

Durant l'exercice écoulé, Mme Laurence Brenlla, engagée en qualité de greffière au Tribunal cantonal à raison de 20 %, a démissionné avec effet au 31 mai 2007. Elle n'a pas été remplacée, du fait que M. Pierre Boinay a renoncé à la décharge horaire relative à sa fonction de juge suppléant au Tribunal fédéral.

Mme Stéphanie Wyss, secrétaire à 60 % a également démissionné, avec effet au 30 avril 2007. En outre, Mmes Françoise Périat et Anne-Valérie Gerber, toutes deux secrétaires occupées respectivement à 100 % et 60 % ont vu leur taux de travail réduit à 80 % pour la première et à 50 % pour la seconde. Suite à cette démission et à ces réductions du temps de travail, Mme Marie Roy a été engagée en qualité de secrétaire à un taux de 70 % à partir du 1^{er} août 2007. De la sorte, l'effectif global des secrétaires de la Chancellerie du Tribunal cantonal a été diminué de 20 %. Cette réduction de l'effectif a été décidée suite à une évaluation des besoins du Tribunal cantonal à laquelle a procédé le Service du personnel.

Pour pallier l'absence d'un juge pour raison de maladie, une greffière e.r., Mme Cosette Odiet, a été engagée pendant trois mois et demi (du 15 octobre 2007 au 31 janvier 2008) à raison de 50 %.

Au cours de l'exercice écoulé, Mme Marie Roy a obtenu son CFC d'employée de commerce, alors que M. Quentin Ribeaud a débuté son apprentissage. En outre, Mme Madhvi Hirschi effectue un stage de maturité professionnelle commerciale.

II. Activités judiciaires du Tribunal cantonal

Il ressort des statistiques présentées ci-après que, globalement, le nombre des nouvelles affaires introduites au Tribunal cantonal a continué d'augmenter au même rythme que lors de l'exercice précédent, alors que de 2001 à 2005, la tendance était à la baisse. Pour 2007, on constate une forte augmentation des affaires ressortissant à la Chambre administrative. S'agissant de la Chambre des assurances, l'augmentation est régulière. Les affaires portées devant la Cour pénale sont également en augmentation par rapport à 2006 et se situent au niveau de 2005. En revanche, le nombre d'affaires introduites à la Cour civile est en diminution par rapport aux années précédentes, à l'exception de 2005.

Le nombre total des affaires liquidées par les diverses sections du Tribunal cantonal (554) est en augmentation par rapport aux trois exercices précédents.

Il faut encore relever que deux affaires ont été introduites devant le Plenum du Tribunal cantonal : un pourvoi en nullité contre un arrêt de la Cour civile et une demande de récusation de la Cour civile. L'une de ces affaires a été liquidée durant l'exercice écoulé et l'autre reportée en 2008.

III. Autres observations

1. Le 18 décembre 2007, le Plenum du Tribunal cantonal a procédé au renouvellement général de la Commission des examens d'avocat et a décidé que sa durée de fonction serait limitée au 31 décembre 2010 dans le but de faire coïncider la période administrative avec celle en cours pour la plupart des autorités de la République et Canton du Jura.

Trois membres ont décliné un nouveau mandat, à savoir M. Gérard Piquerez, juge cantonal et président de la commission, ainsi que Mes Pierre Vallat et François Boillat, avocats, membres de la commission. Tous trois ont fonctionné à la Commission des examens d'avocat durant 28 ans. Le Tribunal cantonal les remercie chaleureusement pour leur dévouement et leur activité précieuse au service de la commission.

La présidence de la Commission des examens d'avocat a été confiée au juge cantonal Pierre Broglin. Ont été nommés en qualité de membres titulaires de la commission, Me Jean-Marc Christe, avocat, anciennement membre

suppléant, Me Martine Lang, avocate, et M. Jean Moritz, premier greffier du Tribunal cantonal. Me Vincent Willemin, avocat, a été désigné en qualité de membre suppléant, en remplacement de Me Jean-Marc Christe qui est devenu titulaire.

Les membres qui ont été reconduits dans leur mandat sont Me Alain Steullet, bâtonnier de l'Ordre des avocats jurassiens, M. Daniel Logos, juge cantonal, Mme Carmen Bossart Steulet, juge au Tribunal de première instance (titulaires), ainsi que M. Pierre Lachat, juge au Tribunal de première instance (suppléant).

2. En 2007, une bonne vingtaine d'avocats et de notaires stagiaires étaient inscrits au Tableau. Comme les années précédentes, le Tribunal cantonal a organisé des cours dans le domaine de la procédure administrative, du droit constitutionnel jurassien, de la procédure pénale et civile, ainsi qu'en matière de déontologie et de droit fiscal jurassien.
3. Le Tribunal cantonal a décidé de limiter le nombre de places de stage à disposition des avocats ou notaires stagiaires à trois. Une quatrième place a été réservée à des cas particuliers, tels que des demandes de prolongation de stage, éventuellement à des étudiants en dehors du stage destiné à l'obtention du brevet d'avocat. Cette décision a été dictée, d'une part, par le nombre limité de places de travail dans l'enceinte du Château de Porrentruy et, d'autre part, en raison du fait que le Tribunal cantonal ne peut pas suivre les travaux de plus de trois stagiaires simultanément. En effet, le suivi correct des avocats et notaires stagiaires entraîne un travail relativement conséquent et ne peut pas être assuré convenablement par les juges et greffiers du Tribunal cantonal lorsque les stagiaires sont trop nombreux. Pour les mêmes motifs, il a été décidé de limiter la période de stage au Tribunal cantonal à cinq mois au maximum afin d'accélérer le tournus.

Le Tribunal cantonal publie la date des places de stage vacantes en son sein sur le site internet des autorités judiciaires.

Les places de stage au Tribunal cantonal sont souvent réservées par les candidats jusqu'à cinq ans à l'avance.

4. Au début de l'année, le Tribunal cantonal a rencontré le nouveau Ministre de la Justice, M. Charles Juillard, pour faire le point de la situation avec lui et pour aborder une série de problèmes dont certains sont évoqués dans le présent rapport.
5. Au mois d'octobre, le Tribunal cantonal a informé le Gouvernement qu'en application de la jurisprudence du Tribunal fédéral, ses sections avaient décidé

de s'écarter de l'article 9 de l'ordonnance fixant le tarif des honoraires d'avocat, en arrêtant la rémunération des avocats commis d'office à un montant horaire de Fr 180.-, au lieu des Fr 167.- découlant de ladite ordonnance. Cette décision du Tribunal cantonal a été prise suite à un arrêt de la Cour criminelle qui a fait droit, sur ce point, à une requête des avocats concernés, ces derniers s'étant prévalus expressément de la jurisprudence du Tribunal fédéral.

6. Le Contrôle des finances a procédé à une inspection générale des tribunaux au début de l'année 2007. Son rapport a été remis aux autorités politiques. L'inspection a donné de bons résultats, puisque le CFI n'a eu aucune recommandation à formuler lors de l'entretien final avec le premier greffier. Pour le surplus, nous vous renvoyons au rapport du CFI du 22 mars 2007.
7. Le programme informatique de gestion des affaires des tribunaux, dont le projet a été lancé en 2005, a continué d'accumuler du retard. Au départ, il était prévu que ce programme soit installé au 1^{er} janvier 2007, date de l'entrée en vigueur de la modification du Code pénal suisse (cf. rapport 2006 du Tribunal cantonal, p. 3, ch. 4). Ensuite, le nouveau système de gestion informatique, dont la mise sur pied a été confiée entre-temps à une entreprise spécialisée externe à l'administration, n'a pas pu être achevé pour le 1^{er} janvier 2008 ainsi que cela était escompté. Selon toute vraisemblance, le programme dont il est question ne sera pas disponible avant la fin de l'année 2008.
8. Dès le début de l'exercice écoulé, le Tribunal cantonal s'est préoccupé des incidences que les codes de procédure fédéraux (Code de procédure pénale suisse et Code de procédure civile suisse) auront sur l'organisation judiciaire jurassienne dès leur entrée en vigueur. Deux de ses membres ont été mandatés pour établir un rapport préliminaire à ce sujet. Le Ministre de la Justice a été nanti de la question, suite à une première entrevue avec le Tribunal cantonal au début de l'année (cf. ch. 4 ci-dessus). Le Gouvernement a ensuite constitué un groupe de travail composé de représentants des diverses instances judiciaires du canton, de certains services de l'administration et de la police. Ce groupe de travail, présidé par le juge cantonal Gérard Piquerez, a été chargé de préparer des avant-projets de lois d'introduction au Code de procédure pénale suisse et au Code de procédure civile suisse, ainsi qu'un avant-projet de révision de la loi d'organisation judiciaire.
9. Suite à des initiatives émanant à la fois du Tribunal de première instance et du Tribunal cantonal, celui-ci a mis sur pied un groupe de travail chargé d'organiser les journées des portes ouvertes de la justice jurassienne. Ce groupe de travail, présidé par le juge cantonal Pierre Broglin, est composé de représentants des diverses instances judiciaires et collabore avec l'Ordre des avocats jurassiens, ainsi qu'avec l'Office de la culture et le CEJEF. Les

jours des portes ouvertes auront lieu les 19 et 20 septembre 2008, la première étant réservée aux élèves du niveau secondaire II et la seconde au public.

10. Dans le tournus convenu entre le bureau du Parlement, le Gouvernement et le Tribunal cantonal, ce dernier a organisé la rencontre des trois pouvoirs qui s'est tenue le 22 août 2007 à Delémont. Le thème mis à l'ordre du jour de cette rencontre portait sur le principe de l'indépendance du juge. Les participants ont eu le plaisir d'assister à l'exposé de M. Rainer J. Schweizer, professeur à l'Université de St-Gall.
11. Le Tribunal cantonal a également organisé la réunion annuelle des juges administratifs suisses. Celle-ci s'est tenue à Delémont le 13 septembre 2007, en présence d'environ 75 personnes représentant presque tous les cantons suisses. Le delémontain Pascal Mahon, professeur de droit constitutionnel à l'Université de Neuchâtel, a donné à cette occasion une conférence sur le droit d'accès au juge tel qu'il découle de la définition du nouvel article 29a de la Constitution fédérale et des dispositions qui le concrétisent dans la loi sur le Tribunal fédéral entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007.
12. Comme à l'accoutumée, une part de l'activité du Tribunal cantonal a été consacrée à répondre à des questionnaires et à des enquêtes émanant d'universités, d'instituts, d'autorités judiciaires, d'offices fédéraux ou cantonaux ou encore de chercheurs indépendants. En outre, le Tribunal cantonal a répondu à un certain nombre de consultations sur des projets ou des avant-projets de lois fédérales ou d'actes législatifs cantonaux.

Avril 2008

**Le président du Tribunal
cantonal pour 2007**

Pierre Boinay

1. Nombre d'affaires introduites

	Cour civile	Cour pénale	Ch. administrative	Ch. des assurances	Cour constitutionnelle	Cour des poursuites	Ch. d'accusation	Cour criminelle	Cour de cassation	Total
en 2003	118	51	134	138	2	51	51	1	2	548
en 2004	121	32	135	139	2	39	57	1	1	527
en 2005	98	46	122	170	6	25	54	--	2	523
en 2006	140	31	135	179	5	18	37	1	2	548
en 2007	111	44	169	185	3	26	33	2	--	573

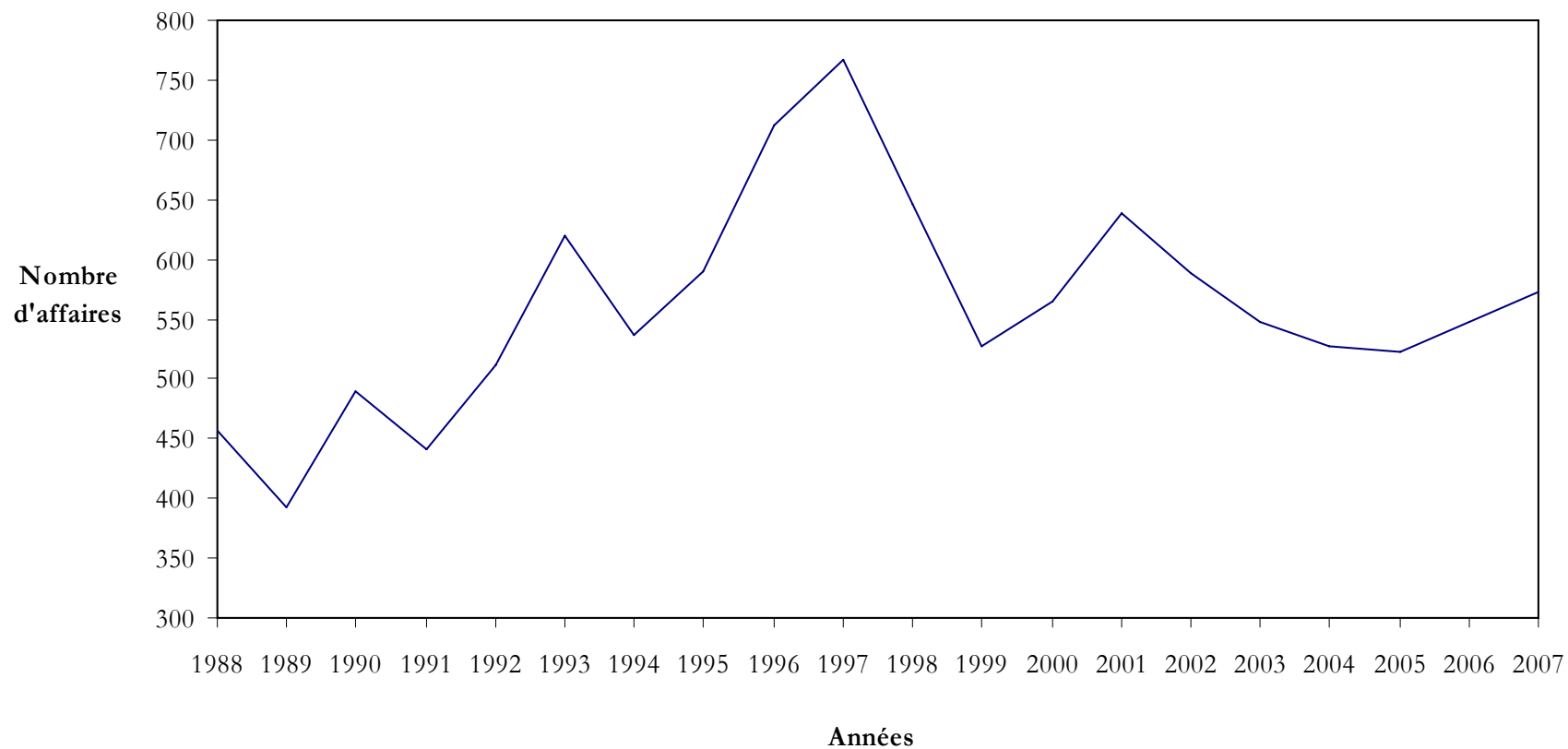
2. Nombre d'affaires liquidées

	Cour civile	Cour pénale	Ch. administrative	Ch. des assurances	Cour constitutionnelle	Cour des poursuites	Ch. d'accusation	Cour criminelle	Cour de cassation	Total
en 2003	117	47	126	168	3	55	47	--	2	565
en 2004	118	44	136	167	3	35	51	--	1	555
en 2005	97	37	130	161	4	29	58	1	1	518
en 2006	131	35	131	174	7	15	40	1	2	536
en 2007	127	39	156	183	--	28	37	2	--	572

3. Nombre d'affaires pendantes à la fin de l'année

	Cour civile	Cour pénale	Ch. administrative	Ch. des assurances	Cour constitutionnelle	Cour des poursuites	Ch. d'accusation	Cour criminelle	Cour de cassation	Total
en 2003	47	15	50	139	1	1	9	1	1	264
en 2004	50	3	49	111	0	5	15	2	1	236
en 2005	51	12	41	120	2	1	11	1	2	241
en 2006	60	8	45	125	0	4	8	1	2	253
en 2007	43	13	58	127	3	2	4	1	--	251

Evolution des affaires introduites au Tribunal cantonal de 1988 à 2007



A. Cour constitutionnelle

Au cours de l'année sous revue, la Cour constitutionnelle a été saisie de trois affaires. Deux d'entre elles concernaient des requêtes en contrôle de conformité au droit de rang supérieur dirigées contre des normes adoptées par le Parlement, à savoir l'article 53 de la loi scolaire et l'article 38 al. 3 du décret sur la Caisse de pensions de la RCJU. La première de ces requêtes a été rejetée par arrêt du 7 mars 2008 et la seconde, introduite à la fin de l'année, n'a pas encore été jugée pour l'instant. La troisième affaire est d'un genre particulier. Il s'agit d'un recours pour déni de justice se rapportant à une mesure d'exécution demandée par un citoyen de Lajoux au Gouvernement en vertu de son pouvoir de haute surveillance (art. 54 al. 4 de la Loi sur les communes; affaire se rapportant à l'œuvre d'art "Un bec sur Lajoux"). Cette affaire a été suspendue jusqu'à droit connu au sujet d'un recours déposé par le même citoyen contre une décision de l'assemblée communale de Lajoux, procédure actuellement pendante devant la juge administrative du TPI.

**Le président de la
Cour constitutionnelle**

Pierre Broglin

B. Cour civile

Au cours de l'exercice 2001, les affaires introduites devant la Cour civile ont diminué de façon sensible par rapport à 2006, où la Cour civile avait enregistré un nombre très élevé d'affaires (140). C'est principalement dans le domaine des affaires d'instruction que l'on a enregistré une grande baisse : seules 11 affaires d'instruction au lieu de 22 lors de l'exercice précédent ont été introduites. A l'inverse, les appels et les pourvois en nullité correspondent, à quelques unités près, aux affaires enregistrées au cours de l'exercice précédent.

La Cour civile a pu liquider 127 affaires au lieu de 131 l'année précédente; 43 affaires au lieu de 59 l'année précédente ont été reportées en 2008.

**Le président de la
Cour civile**

Gérard Piquerez

Cour civile

	<i>Affaires pendantes au 01.01.2007</i>	<i>Affaires introduites en 2007</i>	<i>Total</i>	<i>Liquidées par jugement</i>	<i>Liquidées d'une autre manière</i>	<i>Total</i>	<i>Reportées en 2008</i>	<i>Recours au TF</i>
<i>Instructions</i>	28 (23)	11 (23)	39 (46)	4 (6)	17 (12)	21 (18)	18 (28)	1 (1)
<i>Appels</i>	5 (5)	28 (32)	32 (37)	18 (21)	8 (11)	26 (32)	6 (5)	4 (2)
<i>Pourvois en nullité</i>	3 (1)	7 (6)	10 (7)	9 (1)	1 (3)	10 (4)	0 (3)	3 (0)
<i>Affaires de justice et divers</i>	4 (2)	26 (30)	30 (32)	16 (19)	8 (9)	24 (28)	6 (4)	3 (0)
<i>Conciliations</i>	20 (20)	39 (49)	59 (69)	conciliations abouties : 12 (8)	34 (41)	46 (49)	13 (20)	0 (0)
Total	60 (51)	111 (140)	170 (191)	59 (55)	68 (76)	127 (131)	43 (60)	11 (3)

Entre parenthèses, les chiffres correspondants pour 2006.

Sur les 11 recours au TF, 7 ont été rejetés, 2 déclarés irrecevables et 2 sont encore en cours.

C. Chambre administrative

L'année 2007 aura été celle de tous les records, puisque le nombre des affaires introduites (169) a été de 32 % supérieur à celui de la moyenne des cinq années précédentes. Un tiers de ces nouvelles affaires (58) relèvent du domaine tutélaire, l'essentiel de celles-ci (37) se rapportant à des recours contre des privations de liberté à des fins d'assistance. Le nombre des affaires de droit des étrangers (20) est également élevé par rapport aux années antérieures. Ces affaires concernent principalement des recours contre des refus de regroupement familial ou encore contre des révocations d'autorisation de séjour.

Au prix d'un effort particulier et au détriment du temps à consacrer à la formation continue notamment, il a pu être liquidé un nombre élevé d'affaires (156), soit 20 % de plus que le nombre des affaires liquidées en moyenne durant les cinq dernières années. Dès lors, le nombre d'affaires encore en suspens à la fin de l'année 2007 (58) n'est pas trop inquiétant. La situation pourrait toutefois devenir préoccupante si le nombre de nouvelles affaires durant les années à venir demeurait le même ou allait en augmentant.

**Le président de la
Chambre administrative**

Pierre Broglin

Chambre administrative

	<i>Affaires pendantes au 01.01.2007</i>	<i>Affaires introduites en 2007</i>	<i>Total</i>	<i>Liquidées</i>			<i>Total des affaires liquidées</i>	<i>Affaires reportées en 2008</i>
				<i>admises</i>	<i>rejetées</i>	<i>autres</i>		
<i>Actions</i>	8 (6)	4 (4)	12 (10)	3 (1)	-- (--)	4 (1)	7 (2)	5 (8)
<i>Administratif général</i>	5 (4)	16(17)	21 (21)	5 (4)	5 (6)	2 (6)	12 (16)	9 (5)
<i>Aménagement du territoire</i>	4 (7)	12 (2)	16 (9)	3 (3)	3 (--)	4 (2)	10 (5)	6 (4)
<i>Divers</i>	2 (2)	27(18)	29 (20)	5 (8)	13 (5)	2 (5)	20 (18)	9 (2)
<i>Etrangers</i>	2 (2)	20 (5)	22 (7)	2 (2)	13 (3)	2 (--)	17 (5)	5 (2)
<i>Fiscal</i>	7 (4)	9 (10)	16 (14)	3 (2)	4 (2)	2 (3)	9 (7)	7 (7)
<i>Fonction publique</i>	14 (5)	8 (18)	22 (23)	7 (5)	4 (3)	6 (1)	17 (9)	5 (14)
<i>Frais et dépens</i>	-- (--)	2 (1)	2 (1)	1 (1)	-- (--)	-- (--)	1 (1)	1 (--)
<i>Juge administratif</i>	-- (4)	5 (5)	5 (9)	-- (1)	-- (5)	2 (3)	2 (9)	3 (--)
<i>Marchés publics</i>	-- (3)	8 (9)	8 (12)	-- (3)	1 (1)	5 (8)	6 (12)	2 (--)
<i>Tutelles</i>	3 (4)	58 (46)	61 (50)	4 (3)	10 (11)	41 (33)	55 (47)	6 (3)
Total	45 (41)	169 (135)	214 (176)	33 (33)	53 (36)	70 (62)	156 (131)	58 (45)

Entre parenthèses, les chiffres correspondants pour 2006.

Sur les 4 affaires portées au TF, 3 recours ont été rejetés et 1 admis.

D. Chambre des assurances

En 2007, la Chambre des assurances a enregistré 185 affaires, soit 6 de plus qu'en 2006. Le nombre d'affaires avait beaucoup diminué en 2003 suite à l'introduction de la LPGA. Toutefois, depuis cette année-là, les affaires introduites sont à nouveau en constante augmentation (+ 34 %). Les domaines touchés par ces hausses sont essentiellement la LAVS, la LAI, la LAA et la LPP.

L'entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2006 des modifications de la LAI supprimant la voie de l'opposition et la gratuité n'a pas porté ses fruits. Ces modifications devaient avoir pour but de réduire le nombre de recours du fait que la procédure devenait payante. Or, on constate que le nombre des procédures n'a pas diminué et qu'en plus la suppression de la gratuité a incité les assurés à demander l'assistance judiciaire gratuite. De ce fait, le travail de la Chambre des assurances dans ce domaine s'en trouve accru. Elle a dû traiter 26 demandes d'assistance judiciaire gratuite alors qu'auparavant ces demandes étaient rares.

Les affaires LAA sont toujours très nombreuses et en augmentation.

**Le président de la
Chambre des assurances**

Pierre Boinay

Chambre des assurances

	<i>Affaires pendantes au 01.01.07</i>	<i>Affaires introduites en 2007</i>	<i>Total</i>	<i>Demandes adjugées, totalement ou partiellement</i>	<i>Demandes rejetées</i>	<i>Retraits sans objet, transactions, etc.</i>	<i>Total des affaires liquidées</i>	<i>Affaires reportées en 2008</i>
<i>AVS</i>	23 (23)	13 (9)	36 (32)	10 (1)	5 (8)	5 (--)	20 (9)	16 (23)
<i>AI</i>	44 (35)	106 (87)	150 (122)	29 (35)	43 (32)	21 (11)	93 (78)	57 (44)
<i>AFA</i>	-- (--)	-- (--)	-- (--)	-- (--)	-- (--)	-- (--)	-- (--)	-- (--)
<i>APG</i>	-- (--)	-- (--)	-- (--)	-- (--)	-- (--)	-- (--)	-- (--)	-- (--)
<i>AF</i>	4 (8)	5 (14)	9 (22)	3 (6)	4 (4)	-- (8)	7 (18)	2 (4)
<i>AMAL</i>	7 (9)	4 (17)	11 (26)	2 (7)	4 (3)	3 (9)	9 (19)	2 (7)
<i>PC à l'AVS/AI</i>	3 (7)	7 (6)	10 (13)	3 (5)	3 (4)	1 (1)	7 (10)	3 (3)
<i>LAA</i>	27 (24)	33 (29)	60 (53)	4 (4)	15 (17)	4 (5)	23 (26)	37 (27)
<i>AM</i>	2 (--)	-- (4)	2 (4)	-- (1)	2 (1)	-- (--)	2 (2)	-- (2)
<i>Acb</i>	11 (12)	10 (10)	21 (22)	3 (3)	10 (5)	2 (3)	15 (11)	6 (11)
<i>LPP</i>	4 (2)	7 (3)	11 (5)	3 (1)	3 (--)	1 (--)	7 (1)	4 (4)
Total	125 (120)	185 (179)	310 (299)	57 (63)	89 (74)	37 (37)	183 (174)	127 (125)

Entre parenthèses, les chiffres correspondants pour 2006.
23 affaires portées au TF, 12 rejetées, et 11 sont encore en cours.

E. Tribunaux arbitraux en matière d'assurances

1. Tribunal arbitral en matière d'assurance-maladie

Aucune affaire n'a été enregistrée au cours de l'exercice écoulé.

2. Tribunal arbitral en matière d'assurance-accidents

Aune affaire n'a été enregistrée au cours de l'exercice écoulé.

**Le président
des Tribunaux arbitraux
en matière d'assurances**

Gérard Piquerez

F. Cour des poursuites et faillites

Dans sa circulaire n° 21, du 7 septembre 2008, la Cour des poursuites et faillites a apporté, en accord avec le Ministre en charge du Département des finances, de la justice et de la police, une réponse à la question de la surveillance et de l'inspection des offices des poursuites et faillites. Les tâches ont été réparties entre les diverses autorités concernées dans le respect des dispositions légales.

C'est ainsi que la Cour des poursuites et faillites a sollicité des rapports des trois offices du canton, qu'elle a inspectés le 25 et 26 février 2008. Il est apparu que ceux-ci sont bien gérés et que les dossiers sont traités avec compétence et diligence.

La diminution du nombre des poursuites a permis à l'office de Delémont de rattraper le retard signalé en 2007. Cette baisse commence à se répercuter sur le nombre des saisies, mais pas encore sur celui des ventes.

Le nombre des ouvertures de faillites est également en diminution.

La Cour des poursuites et faillites a enregistré 14 plaintes durant l'exercice, 5 autres affaires telles en matière de concordat et diverses demandes d'autorisation. Deux plaintes ont été traitées par le juge civil.

Il y a lieu de relever les chiffres suivants :

	2005	2006	2007
Commandements de payer	27617	27129	25086
Ouvertures de faillites	89	86	72
Liquidations de faillites	92	77	92
Saisies exécutoires	18411	18423	17604
Réalisations	5159	5520	5706

Les pertes résultant des procédures de faillite se sont élevées à Fr 21'328'013.-.

**Le président de la Cour des
poursuites et faillites**

Pierre Theurillat

G. Chambre d'accusation

Le nombre d'affaires introduites devant la Chambre d'accusation a diminué en 2007 de 4 unités par rapport à 2006. La nature et la complexité des procédures traitées par les juges d'instruction influent grandement sur le nombre des affaires soumises à la Chambre d'accusation.

Par ailleurs, les autorités de poursuite pénale s'acquittent de leur tâche avec compétence et diligence.

**Le président de la
Chambre d'accusation**

Pierre Theurillat

Chambre d'accusation

<i>Nature des affaires</i>	<i>Affaires pendantes au 01.01.2007</i>	<i>Affaires introduites en 2007</i>	<i>Total</i>	<i>Liquidées par jugement</i>	<i>Liquidées d'une autre manière</i>	<i>Total</i>	<i>Affaires reportées en 2008</i>
<i>Recours</i>	5 (9)	13 (13)	18 (22)	11 (14)	3 (3)	14 (17)	4 (5)
<i>Prises à partie</i>	1 (--)	3 (2)	4 (2)	3 (1)	1 (--)	4 (1)	-- (--)
<i>Mises en liberté</i>	-- (1)	8 (13)	8 (13)	5 (12)	3 (2)	8 (14)	-- (--)
<i>Divers</i>	2 (1)	9 (9)	11 (10)	10 (8)	1 (0)	11 (8)	-- (--)
Total	8 (4)	33 (37)	41 (48)	29 (35)	8 (5)	37 (40)	4 (5)

Entre parenthèses, les chiffres correspondants pour 2006.

Aucun recours au TF.

Remarques :

la Chambre d'accusation a encore :

- examiné mensuellement les classements du procureur général et les rapports sur les détenus ;
- traité 24 surveillances téléphoniques.

H. Cour pénale

En 2007, la Cour pénale a été saisie de 44 nouvelles affaires. Cela représente 13 affaires de plus qu'en 2006. 8 affaires étaient, en outre, pendantes en début d'exercice. Au total, 39 affaires ont été liquidées en 2007 (35 en 2006) et 13 ont été reportées en 2008. 4 affaires ont fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral (5 en 2006).

**Le président de la
Cour pénale**

Daniel Logos

Cour pénale

<i>Nature des affaires</i>	<i>Affaires pendantes au début 2007</i>	<i>Affaires introduites en 2007</i>	<i>Total</i>	<i>Liquidées par jugement</i>	<i>Liquidées par renvoi ou d'une autre manière</i>	<i>Total</i>	<i>Affaires reportées en 2008</i>	<i>Recours au TF</i>
<i>Appels</i>	7 (10)	33 (23)	40 (33)	24 (19)	5 (5)	29 (26)	11 (7)	4 (5)
<i>Pourvois</i>	1 (1)	3 (3)	4 (4)	3 (3)	-- (--)	3 (3)	1 (1)	-- (--)
<i>Mineurs</i>	-- (1)	1 (--)	1 (1)	1 (--)	-- (1)	1 (1)	-- (--)	-- (--)
<i>Divers</i>	-- (--)	7 (5)	7 (5)	5 (4)	1 (1)	6 (5)	1 (0)	-- (--)
Total	8 (12)	44 (31)	52 (43)	33 (26)	6 (7)	39 (35)	13 (8)	4 (5)

Entre parenthèses, les chiffres correspondants pour 2006.

Sur les 4 recours au TF, 2 ont été rejetés et 2 ont été admis.

I. Cour criminelle

Au cours de l'exercice écoulé, la Cour criminelle a été saisie de 2 affaires. La première a été liquidée par jugement en 2007, alors que la seconde est agendée dans le courant du mois de juin 2008.

En outre, la Cour a liquidé une affaire introduite en 2006.

Les deux arrêts rendus par la Cour criminelle ont fait l'objet de recours au Tribunal fédéral qui les a rejetés.

**Le président de la
Cour criminelle**

Gérard Piquerez

J. Cour de cassation

La Cour de cassation n'a pas enregistré de nouvelles affaires en 2007. Les 2 procédures introduites en 2006 ont été jugées lors de l'exercice écoulé.

**Le président de la
Cour de cassation**

Pierre Boinay

K. Commission des examens d'avocat

Durant l'année écoulée, la Commission des examens d'avocat a tenu 2 sessions. Lors de celle de printemps, 3 candidats se sont présentés; 1 échec a été enregistré à l'examen oral.

Lors de la session d'automne, 7 candidats ont subi l'examen, dont 5 avec succès.

**Le président de la
Commission des examens
d'avocat**

Gérard Piquerez

L. Commission des examens de notaire

Session de printemps 2007

Aucune inscription pour cette session.

Session d'automne 2007

Aucune inscription pour cette session.

**Le président de la
Commission des examens
de notaire**

Vincent Gobat

M. Commissions de conciliation en matière de bail

Les présidents des Commissions de conciliation ne signalent rien de particulier à l'appui de leurs rapports d'activité.

Au cours de l'exercice 2007, les Commissions de conciliation ont traité les affaires suivantes :

- *Delémont*

Durant l'exercice 2007, la Commission de conciliation en matière de bail a traité 62 dossiers, ce qui correspond à une unité près au volume d'activité de l'année précédente.

Sur les 51 dossiers traités en séance, 36 ont abouti à une conciliation, 11 à un échec, 1 à une décision et 3 à un retrait.

- *Franches-Montagnes*

Durant l'année 2007, la Commission s'est réunie 2 fois en séance plénière. Elle a enregistré 39 affaires qui, à l'exception de 2 cas, ont toutes abouti à une conciliation.

- *Porrentruy*

Durant l'année écoulée, 64 affaires ont été soumises à la Commission de conciliation dont 6 étaient pendantes au 1^{er} janvier 2007. La Commission en a traité 64 qui ont été liquidées comme suit :

- 16 par une conciliation;
- 33 par une non-conciliation;
- 13 par une décision de la Commission;
- 2 par une non-entrée en matière ou par un retrait;

6 demandes restent pendantes au 1^{er} janvier 2008.

La Commission a siégé à 45 reprises en 2007.

**Le président de la
Cour civile**

Gérard Piquerez

RAPPORT DU TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE

pour l'année 2007

I. Remarques préliminaires

Le présent rapport est établi conformément aux articles 64 al. 1 de la Loi sur l'organisation judiciaire (LOJ) et 25 du Règlement du Tribunal de première instance (RTPI).

L'exercice 2007 du tribunal de première instance (TPI) a été essentiellement marqué par l'entrée en vigueur de la révision de la partie générale du Code pénal. Cette nouvelle législation fédérale prescrit notamment un catalogue entièrement nouveau de sanctions pénales dont l'efficacité reste à démontrer et qui sont souvent difficilement compréhensibles pour les justiciables et les citoyens en général. Ces nouvelles normes ont engendré pour le TPI un surcroît de travail qui, pour l'instant, a pu être absorbé sans augmentation de l'effectif du personnel.

II. Personnel

a) Juges

Les cinq postes de magistrats attribués au TPI (art. 30 LOJ) ont été occupés, en 2007, par Philippe Guélat, président, Carmen Bossart Steulet vice-présidente, Corinne Suter, Pierre Lachat et Damien Rérat, juges.

La répartition des affaires entre les juges n'a pas subi de modification particulière en 2007.

Conformément à l'article 41 LOJ, les cinq juges du TPI ont été désignés pour assurer, avec les juges d'instruction, la permanence de l'instruction pénale durant les week-ends et jours fériés.

b) Greffières

Les deux postes dont dispose le TPI ont été occupés par Frédérique Comte, à plein temps, Madeleine Poli Fueg et Laurence Brenlla, toutes deux à mi-temps.

c) *Commis-greffiers-ères*

La dotation en personnel administratif du TPI s'élève à 10 postes. L'effectif actuel comprend 9,7 postes à temps complet et se répartit entre les 13 personnes suivantes :

- Christiane Bader-Fridez	50 %
- Stéphanie Cerf	50 %
- Muriel Charmillot Dec	80 % (dont 50 % pour la comptabilité)
- Maryline Courbat	100 %
- Christine Domont	50 %
- Martine Flückiger	60 % jusqu'au 31 juillet 2007
- Michel Froidevaux	100 % (dont 50 % pour la comptabilité)
- Josette Macquat	90 %
- Chantal Meyer	50 %
- Odile Rémy	90 %
- Alain Steger	100 %
- Andrée Varrin	100 %
- Ruth Wermeille	50 %

Dès le 1^{er} octobre 2007, le poste laissé vacant par Martine Flückiger, qui a choisi une nouvelle orientation professionnelle et a quitté le TPI, est occupé à titre provisoire par Elisabete Stadelmann, dont le taux d'occupation est de 50 %.

Compte tenu de la demande de réduction de 10 % du taux d'activité d'une autre collaboratrice, le poste précité a fait l'objet d'une mise au concours en vue de l'engagement d'un-e commis-greffier-ère à 70 %.

Cet engagement sera initialement limité à deux ans, en raison du réexamen des besoins du TPI auquel il devra être procédé dans le cadre de la nouvelle organisation judiciaire rendue nécessaire par les futurs codes fédéraux de procédure civile et pénale.

La différence manquante de 0,3 poste s'explique par le fait que Josette Macquat travaille à 90 % au lieu de 100 % et que le TPI a renoncé, dès 2005, à 0,2 poste dans le cadre des mesures d'économies préconisées par le Gouvernement.

Cet effectif apparaît comme étant tout juste suffisant. Malgré une certaine surcharge de travail, il peut encore être considéré comme adapté aux besoins découlant du volume *actuel* des affaires.

L'absence de remplacement du poste de Martine Flückiger durant deux mois a clairement démontré la nécessité de maintenir notre effectif, si l'on entend permettre au TPI de rendre la justice dans des délais raisonnables.

L'attribution de nouvelles tâches au TPI, dans le cadre de la réorganisation judiciaire précitée, devra donc impérativement être compensée par une augmentation de l'effectif.

d) Apprenties et stagiaires

Saranda Ramaj a terminé son apprentissage au TPI en été 2007.

Lucile Grillon est en 2^{ème} année d'apprentissage et Pauline Choffat a débuté sa formation au TPI en août 2007.

13 avocats-es-stagiaires, 1 notaire-stagiaire, 2 étudiants en droit et 1 étudiante de l'Ecole supérieure de commerce de Porrentruy ont accompli des stages au TPI durant l'exercice 2007.

III. Activités

Le Collège des Juges a tenu 7 séances en 2007, au cours desquelles les questions relatives au suivi général des affaires et au fonctionnement de l'administration judiciaire de première instance ont notamment été traitées.

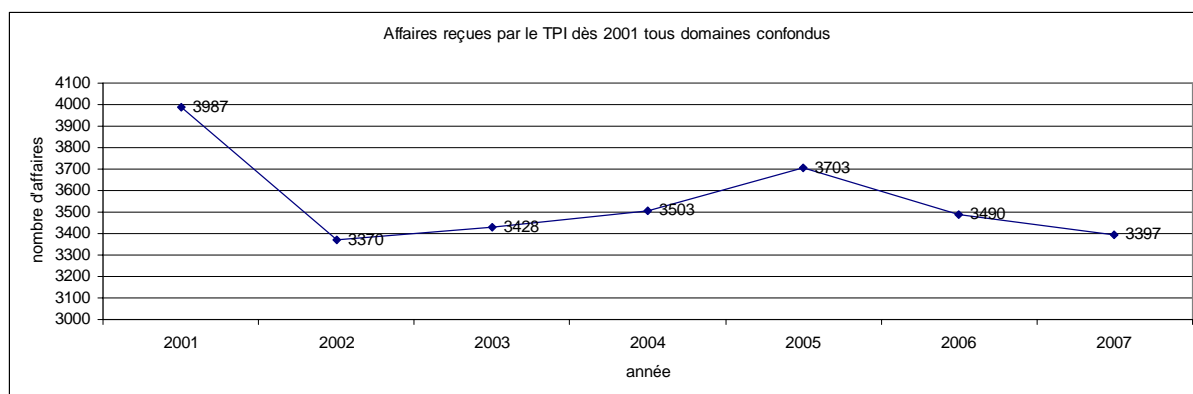
La répartition du travail entre les différents greffes a dû être adaptée en cours d'année pour tenir compte des absences et de l'évolution du volume des affaires dans les différents domaines d'activité.

Une rencontre avec les juges et greffiers-ères du Tribunal d'arrondissement de Moutier a été organisée à Porrentruy, en vue de procéder à un échange d'expériences professionnelles et de renforcer notre collaboration, s'agissant notamment de la formation continue qui devra être organisée en vue de l'entrée en vigueur des nouveaux codes fédéraux de procédure.

Le Collège a procédé à deux reprises à un contrôle approfondi du suivi des dossiers (état à fin juin et à fin décembre). Il en ressort que les affaires sont traitées avec toute la diligence requise, dans des délais raisonnables, au vu de la charge de travail et des effectifs.

Au 31 décembre 2007, 64 affaires, tous domaines d'activités confondus, étaient pendantes depuis plus d'une année (56 en 2001; 76 en 2002; 47 en 2003; 58 en 2004; 72 en 2005; 61 en 2006).

En 2007, tous domaines d'activités confondus, 3'397 nouvelles affaires (3'490 en 2006) ont été introduites et 3'435 affaires (3'450 en 2006) ont été liquidées en cours d'exercice.



Le total des affaires pendantes au 31 décembre 2007 s'élève à 818 (867 au 31 décembre 2006).

On constate que le nombre des nouvelles affaires introduites en 2007 est en diminution par rapport à 2005 et 2006, mais correspond approximativement à la moyenne du nombre d'affaires introduites chaque année depuis 2002.

Conformément à l'article 12 de la Loi instituant le Conseil de prud'hommes, les greffiers-ères du Conseil de prud'hommes donnent des renseignements gratuits sur toute question relevant de la compétence de cette juridiction. C'est ainsi qu'en plus des affaires ressortant de la statistique, 109 personnes (118 en 2006) ont été reçues au greffe pour un entretien à la suite d'une demande de renseignements ou en vue de déposer une requête et il a été donné suite à 845 demandes téléphoniques (842 en 2006).

En application du droit matrimonial, 58 rapports d'audition de mineurs ont été élaborés dans le cadre des procédures traitées en 2007 (46 en 2006). Pour ce faire, les juges civils du Tribunal de première instance ont bénéficié de l'appui du Service social du Tribunal des mineurs pour 30 rapports en 2007 (27 en 2006).

Pour plus de détails et s'agissant des données chiffrées par secteur, il est renvoyé aux divers tableaux de la statistique du TPI.

IV. Équipements et locaux

Le système informatique du TPI, qui est obsolète, devrait enfin être remplacé dans le courant de l'exercice 2008.

Un travail considérable a déjà dû être consenti en 2007 par le TPI pour fournir toutes les données nécessaires au développement du nouveau système prévu.

L'introduction de ce nouveau système en 2008 impliquera également un travail important de formation de la part de tout le personnel.

La réorganisation judiciaire liée aux nouveaux codes de procédure fédéraux engendrera par ailleurs de nouveaux besoins en locaux pour le TPI.

V. Conclusion

Le Collège des Juges du TPI dresse un bilan positif de l'année 2007, tout en constatant que les affaires à traiter sont, de manière générale, de plus en plus complexes.

Malgré l'augmentation constante de la charge de travail qui découle de cette évolution, le Collège considère que la justice de première instance fonctionne de manière adéquate et efficace.

Au nom du Tribunal de première instance

Le président

La greffière

Philippe Guélat

Madeleine Poli Fueg

Affaires reçues par le TPI du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
- Juge pénal	1458	1021	1034	1040	1062	1025	1026
- Tribunal correctionnel	36	22	26	25	24	21	24
- Droit de la famille et tutelles	560	585	629	676	788	882	846
- Autres affaires civiles	400	343	328	327	296	234	259
- Droit des poursuites	1149	1127	1086	1141	1203	1023	991
- Conseil de Prud'hommes	110	95	103	74	99	73	74
- Tribunal des baux à loyer et à ferme	74	86	90	89	93	72	78
- Droit administratif	64	61	67	81	79	92	51
- Non-contentieux administratif	<u>136</u>	<u>30</u>	<u>65</u>	<u>50</u>	<u>59</u>	<u>68</u>	<u>48</u>
- Total	<u>3987</u>	<u>3370</u>	<u>3428</u>	<u>3503</u>	<u>3703</u>	<u>3490</u>	<u>3397</u>

Affaires pendantes depuis plus d'une année

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
- Juge pénal	13	23	10	19	23	17	7
- Tribunal correctionnel	3	2	0	0	1	0	0
- Droit de la famille et tutelles	18	27	12	10	30	23	37
- Autres affaires civiles	12	11	15	14	11	10	15
- Droit des poursuites	5	7	5	11	2	5	0
- Conseil de Prud'hommes	4	4	1	4	4	6	5
- Tribunal des baux à loyer et à ferme	1	1	1	0	1	0	0
- Droit administratif	0	1	3	0	0	0	0
- Non-contentieux administratif	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
- Total	<u>56</u>	<u>76</u>	<u>47</u>	<u>58</u>	<u>72</u>	<u>61</u>	<u>64</u>

Juge pénal

	2004	2005	2006	2007
Affaires pendantes entrées les années précédentes	268	273	259	233
Affaires entrées dès le 1 ^{er} janvier 2004/2005/2006/2007	1040	1062	1025	1026
Total	1308	1335	1284	1259
Affaires liquidées du 01.01.04/05/06/07 au 31.12.04/05/06/07	1028	1069	1051	1029
dont:				
- ordonnances de condamnation	248	230	231	192
- jugements sur question préjudicielle ou incidente	204	223	202	208
- jugements définitifs	116	116	113	92
- jugements immédiats ou non-lieu par retour au MP	115	141	98	105
- modifications de jugement (art. 26 LiCPS; conversions amendes, radiations au casier judiciaire, etc.)	258	285	308	282
Affaires en cours au 31.12.2004/05/06/2007	280	266	233	230
dont pendantes depuis plus d'une année	19	23	17	7

Tribunal correctionnel

	2004	2005	2006	2007
Affaires pendantes entrées les années précédentes	11	6	10	9
Affaires entrées dès le 1 ^{er} janvier 2004/2005/2006/2007	25	24	21	24
Total	36	30	31	33
Affaires liquidées du 01.01.04/05/06/07 au 31.12.04/05/06/07	30	21	22	17
dont:				
- jugements	16	12	12	9
- modifications de jugement (art. 26 LiCPS; conversions amendes, radiations au casier judiciaire, etc.)	9	3	10	5
Affaires en cours au 31.12.2004/05/06/07	6	9	9	16
dont pendantes depuis plus d'une année	0	1	0	0

Juge civil

	2004	2005	2006	2007
Affaires pendantes entrées les années précédentes	370	542	484	542
Affaires entrées dès le 1 ^{er} janvier 2004/2005/2006/2007	2144	2287	2139	2096
Total	2514	2829	2623	2638
Affaires liquidées du 01.01.04/05/06/07 au 31.12.04/05/06/07	1962	2332	2070	2120
Affaires en cours au 31.12.2004/05/06/07	552	497	553	518
dont pendantes depuis plus d'une année	35	43	38	52
<i>Affaires introduites en cours d'exercice</i>				
Demande d'assistance judiciaire :				
a) en droit de la famille et des tutelles	225	316	367	333
b) dans les autres domaines	10	9	6	7
Commissions rogatoires	95	89	71	65
Mainlevées	471	484	445	436
Poursuites et faillites	657	710	570	550
Décisions et mesures au sens de l'art. 2 LiCC:				
a) en droit de la famille et des tutelles	178	189	210	195
b) dans les autres domaines	69	48	69	64
Mesures provisoires et préliminaires				
a) en droit de la famille et des tutelles	29	41	34	45
b) dans les autres domaines	27	8	4	16
Procédure d'exécution	5	4	3	6
Affaires pécuniaires non appelables	92	108	63	77
Affaires pécuniaires appelables	28	29	25	39
Actions alimentaires	10	8	15	12
Preuves à futur	1	4	8	1
Affaires de tutelles et curatelles	27	19	22	26
Affaires de mariage et de divorce	195	202	210	212
Affaires du droit de la filiation	12	10	9	10
Plaintes contre l'Office des poursuites	<u>13</u>	<u>9</u>	<u>8</u>	<u>2</u>
Total	2144	2287	2139	2096

Conseil de Prud'hommes

	2004	2005	2006	2007
Affaires pendantes entrées les années précédentes	24	22	33	29
Affaires entrées dès le 1 ^{er} janvier 2004/2005/2006/2007	74	99	73	74
Total	98	121	105	103
Affaires liquidées du 01.01.04/05/06/07 au 31.12.04/05/06/07	76	88	78	78
Affaires en cours au 31.12.2004/05/06/07	22	33	28	25
dont pendantes depuis plus d'une année	4	4	6	5
<i>Affaires introduites en cours d'exercice</i>				
<i>Affaires de moins de Fr. 8'000.- relevant de la / du Président-e CPH</i>				
Groupe 1 (horlogerie, métallurgie, etc.)	11	9	6	10
Groupe 2 (bâtiment, agriculture, etc.)	6	6	2	5
Groupe 3 (commerce, restauration, etc.)	26	41	29	17
<i>Affaires de plus de Fr. 8'000.- relevant du CPH</i>				
Groupe 1 (horlogerie, métallurgie, etc.)	9	13	15	18
Groupe 2 (bâtiment, agriculture, etc.)	4	7	0	8
Groupe 3 (commerce, restauration, etc.)	<u>18</u>	<u>23</u>	<u>21</u>	<u>16</u>
Total	74	99	73	74

Tribunal des baux à loyer et à ferme

	2004	2005	2006	2007
Affaires pendantes entrées les années précédentes	15	14	18	11
Affaires entrées dès le 1 ^{er} janvier 2004/2005/2006/2007	89	93	72	78
Total	104	107	90	89
Affaires liquidées du 01.01.04/05/06/07 au 31.12.04/05/06/07	90	88	78	80
Affaires en cours au 31.12. 2004/05/06/07	14	19	12	9
dont pendantes depuis plus d'une année	0	1	0	0
<i>Affaires introduites en cours d'exercice</i>				
Expulsions	38	41	29	37
Autres mesures provisoires	0	0	5	4
Exécution de jugements	13	12	9	8
Affaires de moins de Fr. 8'000.-	16	12	10	13
Affaires de Fr. 8'000.- au moins	7	7	6	4
Prolongations de bail	6	8	2	5
Autres litiges	<u>9</u>	<u>13</u>	<u>11</u>	<u>7</u>
Total	89	93	72	78

Juge administratif-ve

	2004	2005	2006	2007
I. <u>Affaires contentieuses</u>				
Affaires pendantes entrées les années précédentes	16	7	15	26
Affaires entrées dès le 1 ^{er} janvier 2004/2005/2006/2007	81	79	92	51
Total	97	86	107	77
Affaires liquidées du 01.01.04/05/06/07 au 31.12.04/05/06/07	90	71	81	63
Affaires en cours au 31.12.2004/05/06/07	7	15	26	14
dont pendantes depuis plus d'une année	0	0	0	0
<i>Affaires introduites en cours d'exercice</i>				
Procédure de recours :				
a) droit de la construction	18	13	20	11
b) retrait de permis de circulation routière	20	35	13	9
c) affaires communales	25	6	26	13
d) améliorations foncières	3	4	2	1
Action de droit administratif	8	6	10	6
Expropriation	0	0	1	0
Divers	<u>7</u>	<u>15</u>	<u>20</u>	<u>11</u>
Total	81	79	92	51
II. <u>Affaires non contentieuses successorales</u>				
Affaires pendantes entrées les années précédentes	10	5	8	6
Affaires entrées dès le 1 ^{er} janvier 2004/2005/2006/2007	50	59	68	48
Total	60	64	76	54
Affaires liquidées du 01.01.04/05/06/07 au 31.12.04/05/06/07	54	56	70	48
Affaires en cours au 31.12.2004/05/06/07	6	8	6	6
dont pendantes depuis plus d'une année	0	0	0	0
<i>Affaires introduites en cours d'exercice</i>				
Compétence de l'art. 10 LiCC				
a) répudiation de successions	45	54	61	44
b) Octroi d'un bénéfice d'inventaire	3	4	4	3
Liquidation officielle	0	1	1	0
Divers	<u>2</u>	<u>0</u>	<u>2</u>	<u>1</u>
Total	50	59	68	48

RAPPORT DU PROCUREUR GENERAL

sur l'administration de la justice pénale par le Ministère public en 2007

I. Considérations générales

1. L'année 2007 a été marquée par l'entrée en vigueur de la nouvelle partie générale du Code pénal suisse, nouveau droit modifiant fondamentalement le système des sanctions pénales, en introduisant la peine pécuniaire (jour-amende).

En outre, il faut relever dans ce nouveau droit l'instauration du sursis partiel pour des peines privatives de liberté situées entre 1 et 3 ans.

Dans le droit cantonal portant sur l'application de ce nouveau droit des sanctions pénales, les compétences répressives du Ministère public ont été augmentées.

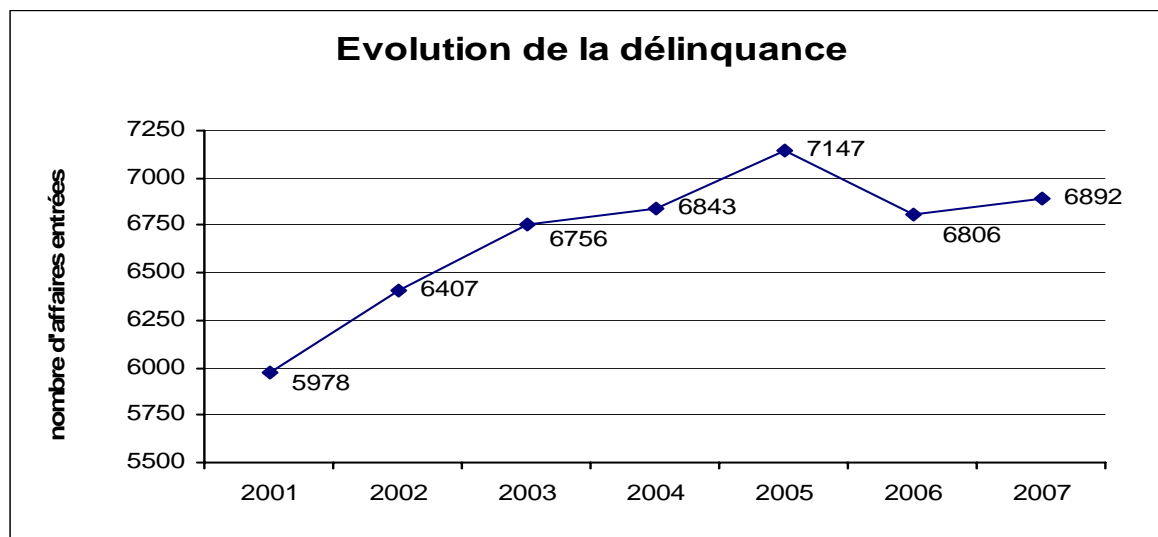
Alors que, jusqu'à fin 2006, la compétence se limitait à 30 jours d'emprisonnement ou d'arrêts, les magistrats du Ministère public peuvent désormais décerner, par ordonnance de condamnation, outre des amendes, des peines pécuniaires jusqu'à 90 jours-amende et des peines privatives de liberté de 3 mois au plus.

2. En 2007, le Ministère public a enregistré **6892** nouvelles affaires, soit 86 de plus que l'année précédente.

Toutefois, les plaintes et dénonciations représentent 6249 dossiers ouverts (le solde étant des procédures 26 LiCPS – conversion d'amendes en arrêts, révocation de sursis). Ainsi, par rapport à 2006, il faut relever une augmentation relativement sensible, soit 295 affaires supplémentaires, ce qui représente de fait une progression de la criminalité dans le Jura de 5 % environ.

Les tableaux ci-dessous expriment dans quels domaines cette hausse de la délinquance se manifeste particulièrement.

3. L'évolution des procédures pénales – toutes procédures confondues – depuis l'année 2001 se présente comme suit :



Si l'on ne prend en considération que l'enregistrement des plaintes et dénonciations pénales pour la même période, l'évolution se présente ainsi

2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
5316	5750	6036	6214	5927	5954	6249

L'année écoulée représente ainsi, pour cette période de 7 ans, la plus forte criminalité dans le canton.

II. Gestion des affaires

1. Statistiques

- *Etat des affaires pendantes, enregistrées et liquidées, toutes procédures confondues (nouvelles et 26 LiCPS)*

Affaires :

- pendantes au 01.01.2007	640
- enregistrées en cours d'exercice 2007	<u>6892</u>
soit	7532
- liquidées en cours d'exercice 2007	7061
- pendantes au 31.12.2007	<u>471</u>
(dont 10 des années précédentes)	soit 7532

Remarques :

- Le nombre d'affaires liquidées courant 2007 est supérieur à celui des affaires enregistrées.
- Par rapport à 2006, le nombre d'affaires liquidées est supérieur de 304.

- *Type de criminalité*

Infr. principales	2003	2004	2005	2006	2007	variation 05/06
LCR	2364	2647	2679	2880	3134	+ 8,5 %
c/ patrimoine	1767	1909	1547	1506	1645	+ 9 %
LFSEE	356	403	312	284	210	- 2,6 %
LFStup	239	279	197	154	164	+ 6 %
c/ vie-intégrité physique	156	157	176	130	147	+ 13%
c/ ass. sociales	40	37	34	25	39	+ 6 %
c / intégrité sexuelle	35	32	31	21	31	+ 48 %
c / liberté	79	103	92	96	110	+ 14,5 %

Force est de constater, à la lecture de ce tableau, que, mis à part le domaine des infractions à la Loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers (essentiellement franchissement de la frontière sans pièce d'identité valable et occupation professionnelle dans le canton sans permis de travail), toutes les autres formes de criminalité les plus répandues sont en augmentation.

La courbe est nettement ascendante pour les délits contre la vie, l'intégrité physique et pour ceux contre la liberté (menaces, contrainte, séquestration et enlèvement, violation de domicile).

Si l'on ajoute à ces chiffres les quelque 150 dénonciations pour conduite inconvenante, il faut se rendre à l'évidence que la violence, sous diverses formes, est bien présente dans notre société. Et c'est sans compter avec l'agressivité et la violence physique et verbale des justiciables à l'encontre des policiers, telles que relevées à maintes reprises dans les rapports de police lors des interventions de celle-ci.

Sur le plan de la circulation routière, les affaires sont également en augmentation (+ 8,5 %, y compris les procédures pour amendes d'ordre impayées). La conduite en état d'ébriété ou sous l'effet de produits stupéfiants représente 415 dénonciations, ce qui est encore beaucoup trop élevé, malgré les nombreux contrôles effectués par la police cantonale, lesquels ne paraissent pas avoir l'effet préventif escompté (392 cas en 2006).

Il convient encore de mentionner, hors tableau, que le Ministère public a enregistré:

- 190 infractions à la Loi fédérale sur les armes (essent. des étrangers porteurs d'armes prohibées au passage de frontière);
- 58 infractions à la législation sur la protection de l'environnement (ce qui n'est pas moindre dans une époque de forte sensibilisation aux problèmes environnementaux);
- 126 plaintes pour atteinte à l'honneur (ce qui atteste d'un phénomène d'incivilités et d'irrespect bien présent dans notre société).

De surcroît, il faut mettre en exergue la commission, sur notre territoire en 2007, de plusieurs brigandages ayant marqué les esprits et soulevé une inquiétude compréhensible auprès de la population :

- une série de braquages de petits commerces aux Franches-Montagnes, dont les auteurs ont pu fort heureusement être identifiés et arrêtés (il s'agit de jeunes Jurassiens);
- une série de braquages de petites succursales de banques dans des villages ajoulots, dont le ou les auteurs n'ont, à l'heure de la rédaction de ce rapport, pas encore pu être identifiés (le dossier est à l'instruction).

Et puis, on mentionnera que l'année 2007 a connu la commission d'un meurtre à Vicques, (le dernier meurtre jugé avait été commis en 1998). En outre, plusieurs jugements ont été prononcés courant 2007 pour tentatives ou délits manqués de meurtre.

Ces crimes témoignent que, en 2007, la criminalité s'est aggravée, non seulement sur un plan purement statistique, mais également en raison de la nature des actes punissables commis.

- ***Provenance des auteurs identifiés***

Origine	2004 en %	2005 en %	2006 en %	2007 en %	2007 en nombre
ressortissants suisses	55,3 %	58,32 %	57 %	57,8 %	2426
ressortissants étrangers, dom. en Suisse	18 %	18 %	18,3 %	18,4 %	711
ressortissants étrangers résid. à l'étranger	23,2 %	22 %	22,2%	22,2 %	933
requérants d'asile	3,5 %	0,2 %	2,5 %	1,6 %	67

2. Liquidation des affaires

a. Jugement / décisions

- ordonnances de condamnation 4003
- non-lieu (classements sans suite ou par opportunité) 221
- décisions de for 66
- jonctions/disjonctions 202
- sûretés impayées (classements) 23
- modifications jugements (26 LiCPS) 360
- autres 4

b. Renvois

- à l'Office des juges d'instruction	
-> instr. c / auteurs connus	172
-> instr. c/ inconnus	1420
- au Tribunal de première instance	
-> juge pénal	714
-> Tribunal correctionnel	21
- au Tribunal cantonal	
-> Chambre d'accusation	7
-> Cour criminelle	2

c. Dossiers en cours

Au 31.12.2007, 369 affaires étaient pendantes, auxquelles il faut ajouter 102 dossiers relatifs aux procédures 26 LiCPS.

d. En dernier lieu, sur les 4003 ordonnances de condamnation notifiées, 152 ont fait l'objet d'une opposition (soit 3,8 %), ce qui démontre si besoin est encore, l'efficacité de la procédure de l'ordonnance pénale dans le traitement et la liquidation des affaires.

3. Autres activités

3.1 En 2007, le Ministère public a ouvert et conduit, avec la Police judiciaire, 111 enquêtes préliminaires de police. Il a ordonné 12 surveillances téléphoniques et de nombreuses perquisitions et visites domiciliaires. Plusieurs auditions ont été menées par les magistrats du ministère public dans ces enquêtes.

3.2 Ceux-ci ont pris part à de nombreuses audiences des autorités de jugement, soit dans 4 procès devant le juge unique, 9 devant le Tribunal correctionnel, 2 devant la Cour criminelle et 12 devant la Cour pénale, représentant 33 jours de débats. Dans de nombreuses procédures, devant le juge pénal, la Cour pénale ou encore la Chambre d'accusation, les magistrats du Ministère public ont déposé des réquisitions ou des mémoires écrits.

3.3 Les mêmes magistrats ont assisté aux diverses réunions et assemblées tenues par les organes nationaux de la poursuite pénale (CAPP, CAPS et Conférence suisse des Procureurs), au cours desquelles les modalités de collaboration et les lignes directrices en matière répressive sont discutées et arrêtées.

Le Parquet jurassien a en outre entretenu des contacts avec ceux des Tribunaux de Grande instance et d'Appel des départements et régions frontalières françaises (spéc. Belfort, Montbéliard et Besançon).

- 3.4 Enfin, il sied de relever que, à peine le nouveau Code pénal appliqué, les autorités de poursuite pénale se sont mises à la tâche, à la fin des vacances d'été, avec les autres autorités judiciaires concernées, pour adapter notre législation à l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2010, du Code de procédure pénale suisse, lequel va modifier fondamentalement la procédure actuelle (avec. not. la suppression des juges d'instruction).

III. CONCLUSIONS

Les magistrats du Ministère public se plaisent à relever que des contacts réguliers et constructifs se sont instaurés dès le début de la législature avec le nouveau Chef du Département des Finances, de la Justice et de la Police, M. le Ministre Charles Juillard, sur le fonctionnement du Ministère public et sur l'avenir de celui-ci dans la perspective de l'entrée en vigueur de la procédure pénale suisse unifiée.

Par ailleurs, la mise en place du nouveau programme informatique de gestion des dossiers judiciaires a suivi son cours de manière satisfaisante.

Pour conclure, le procureur général tient à remercier particulièrement la substitute et l'ensemble de l'équipe de la Chancellerie pour l'excellent travail accompli en 2007, ainsi que le corps de police et spécialement la Police judiciaire, pour sa disponibilité dans la conduite des enquêtes.

Le procureur général

Yves Maître

RAPPORT DES JUGES D'INSTRUCTION

pour l'année 2007

I. Généralités

L'année 2007 a vu une augmentation du nombre des affaires entrées par rapport à l'année 2006, mais, si l'on prend les cinq dernières années, 2007 aura été, au niveau des affaires entrées, une année normale.

Il n'y a pas eu de changement au sein de l'Office des juges d'instruction durant l'année 2007, tant en ce qui concerne les juges que les commis-greffiers.

II. Les chiffres

Instructions confiées à la juge Geneviève Bugnon

La liste annexée laisse apparaître 785 affaires entrées (dont 702 ont été suspendues, attendu que le prévenu est inconnu) auxquelles s'ajoutent 60 affaires non liquidées précédemment. En fin d'année, il reste 70 affaires en cours dont 32 entrées avant le 1^{er} janvier 2007.

Durant l'année 2007, 16 personnes ont été placées en détention préventive.

Concernant les commissions rogatoires, 11 affaires ont été traitées en cours d'année.

Instructions confiées au juge Jean Crevoisier

La liste annexée laisse apparaître 818 affaires entrées (dont 696 ont été suspendues, attendu que le prévenu est inconnu) auxquelles s'ajoutent 134 affaires non liquidées précédemment. En fin d'année, il reste 88 affaires en cours dont 46 entrées avant le 1^{er} janvier 2007.

Durant l'année 2007, 14 personnes ont été placées en détention préventive.

Concernant les commissions rogatoires, 11 affaires ont été traitées en cours d'année.

Le juge d'instruction Jean Crevoisier a siégé en 2007 au bureau de la Conférence des autorités de poursuites pénales de Suisse romande, Berne francophone et du Tessin (CAPP).

Durant l'année 2007, les deux juges d'instruction ont également siégé en qualité de juges non permanents du Tribunal cantonal.

La juge d'instruction

Geneviève Bugnon

Le juge d'instruction

Jean Crevoisier

Affaires confiées à la juge Geneviève Bugnon

2006 2007

Affaires entrées en cours d'exercice	697	785
Affaires pendantes entrées les années précédentes	57	60
Affaires au sens de l'article 26 LiCPS (conversions d'amendes, radiations au casier judiciaire, etc.)	1	1
Renvoi au Juge unique	9	3
Renvoi au Tribunal correctionnel	2	0
Renvoi à la Chambre d'accusation	4	6
Suspension – prévenu absent	0	0
Suspension – prévenu inconnu	623	702
Non-lieu	8	1
Dessaisissement	4	15
Disjonction	0	0
Jonction	62	43
Clôture : renvoi au MP	2	23
Ordonnance de condamnation	13	11
Modifications de jugement (art. 26 LiCPS)	1	1
Affaires liquidées entrées en cours d'exercice	669	747
Affaires liquidées entrées les années précédentes	25	28
Affaires pendantes entrées en cours d'exercice	28	38
Affaires pendantes entrées les années précédentes	32	32

Affaires confiées au juge Jean Crevoisier

2006 2007

Affaires entrées en cours d'exercice	741	818
Affaires pendantes entrées les années précédentes	163	134
Affaires au sens de l'article 26 LiCPS (conversions d'amendes, radiations au casier judiciaire, etc.)	1	0
Renvoi au Juge unique	13	2
Renvoi au Tribunal correctionnel	4	0
Renvoi à la Chambre d'accusation	11	7
Suspension – prévenu absent	0	2
Suspension – prévenu inconnu	622	696
Non-lieu	11	0
Dessaisissement	39	26
Disjonction	3	2
Jonction	91	115
Clôture : renvoi au MP	16	38
Ordonnance de condamnation	18	12
Modifications de jugement (art. 26 LiCPS)	2	0
Affaires liquidées entrées en cours d'exercice	681	776
Affaires liquidées entrées les années précédentes	93	88
Affaires pendantes entrées en cours d'exercice	60	42
Affaires pendantes entrées les années précédentes	70	46

RAPPORT DU TRIBUNAL DES MINEURS

pour l'année 2007

I. Activité judiciaire

Le nouveau DPMIn, ou plutôt la Loi fédérale régissant la condition pénale des mineurs, est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2007 et a quelque peu bouleversé nos "habitudes" judiciaires.

Nous n'avons plus des enfants et des adolescents, mais des mineurs de 10 à 18 ans à sanctionner; la prestation en travail devient prestation personnelle, la détention privation de liberté; le sursis partiel est aujourd'hui possible; des sanctions allant jusqu'à 4 ans d'enfermement ou des placements en milieu fermé s'adressent aujourd'hui aux cas les plus durs !

A vrai dire, si la législation a changé, les justiciables qu'elle concerne n'ont que peu varié, tant dans leur nombre que dans leurs qualités, et ce en regard des 3 ou 4 années qui viennent de s'écouler.

A titre indicatif et pour remonter plus loin dans le temps, les statistiques des années 1987 et 1997 ont été ressorties des archives. Elles nous disent, au niveau des cas traités, qu'en 1987, il y avait 305 dossiers et en 1997 371, soit 100, respectivement 30 de moins que l'année dernière.

En 2007, ces affaires se sont réparties entre les trois districts à raison de 47% pour Delémont, 24% pour Porrentruy et 22% pour les Franches-Montagnes. En 1987, ces dernières étaient quasiment désertées par la délinquance, puisqu'intéressées à concurrence de 5% seulement, Delémont prenant la part du lion, avec 57%, Porrentruy, un peu plus qu'aujourd'hui, avec 30%, le reste étant ventilé entre les cantons voisins et la France. En 1997, on peut constater une répartition à peu près semblable à celle de 1987, et finalement à celle de 2006, mise en exergue dans les présentes statistiques. On n'ira pas jusqu'à en conclure que Delémont s'assagit alors que les Franches-Montagnes s'encanaillent puisque l'on sait et que l'on rappelle qu'une action policière spécialement dédiée à nos hauts plateaux est en mesure, à elle seule, de tout chambarder.

S'agissant de la répartition de la délinquance entre filles et garçons, on notera que 2007, avec 11,5% de filles et 88,5% de garçons, est relativement proche de 1987 et de 1997. Il n'y a donc rien de neuf sous le soleil.

S'agissant des sanctions proprement dites, on note, en 2007, une augmentation sensible des prestations personnelles (82) par rapport à 1997 (67) et 1987 (33). Les cours d'éducation routière, par contre, paraissent être en régression, avec 25 jugements en 2007, contre 37 en 1997 et 52 en 1987. Les amendes fermes suivent la même ligne, dans le sens où elles ne sont que 28 en 2007, pour 54 en 1997 et 88 en 1987. Deux jugements de privation de liberté avec sursis en 2007, 3 en 1997 et 4 en 1987.

Finalement et s'agissant du genre d'infractions soumises à l'appréciation du Tribunal, on notera, par contre, une augmentation très nette des infractions contre la vie et l'intégrité corporelle, avec 53 cas en 2007, contre 8 cas seulement en 1997 et 2 cas en 1987, ce qui respecte la tendance générale sensible en Suisse. Dans le sens contraire, les infractions contre le patrimoine diminuent, avec 107 cas en 2007, contre 133 en 1997, mais 35 seulement en 1987. La LF. Stup. ne concerne, en 2007, que 31 justiciables, par rapport à 72 en 1997 et 12 en 1987. Pour en terminer avec les infractions au Code de la route, nous avons eu à traiter 123 cas en 2007 pour 106 en 1997 et 182 en 1987.

Que dire de tout cela sinon que les cas, sur un plan global, de saisine du Tribunal des mineurs ont augmenté sur 20 ans de quelque 100 unités, que les dénonciations se répartissent entre les districts de Delémont et de Porrentruy dans des proportions relativement équivalentes, les Franches-Montagnes étant relativement épargnées, que les cas entraînant des sanctions sévères sont moindres aujourd'hui qu'il y a 10 ans et que la délinquance juvénile prend d'autres formes, s'adressant plus souvent à l'intégrité corporelle, dans le cadre d'infractions violentes, par rapport au patrimoine, vraiment concerné il y a une dizaine d'années. On dira également que les infractions LF. Stup. – 5% en 1987 et 8% en 2007, par rapport à 19% en 1997 – sont en régression après une pointe il y a quelque 10 ans. On peut aussi dire que les produits consommés sont partis du haschisch pour arriver au cannabis en passant par l'héroïne il y a une dizaine voire une quinzaine d'années. Les infractions au Code de la route, par contre, sont en régression flagrante depuis une vingtaine d'années, résultat probable de l'éducation routière dont bénéficient les écoliers, mais aussi d'une politique de prévention de l'OVJ qui complète la décision pénale par une sanction administrative souvent exemplaire.

Au sujet des mesures éducatives prises par le Tribunal des mineurs, on notera que 47 mineurs étaient concernés en 2007, contre 51 en 1997 et 30 en 1987, avec priorité aux assistances éducatives ou personnelles, 38 en 2007, 43 en 1997 et 22 en 1987 – par rapport aux placements institutionnels – 2 en 2007, 2 en 1997 et 4 en 1987. On remarquera une certaine constance dans l'aide par rapport aux punitions dont il est fait état ci-dessus.

II. Service social

Un nombre plus restreint de mineurs a été suivi en 2007 par rapport aux années antérieures, ce qui ne signifie pas que les travailleurs sociaux du Tribunal des mineurs ont chômé, loin de là. Subsistent plusieurs dossiers très lourds, qui traversent les années, sans que de véritables solutions puissent être trouvées. Souvent, le travailleur social se borne à accompagner le mineur délinquant durant les années d'adolescence pour éviter qu'il ne se cabosse plus et puisse entrer dans la vie d'adulte avec des valises les plus légères possibles !

III. Locaux et personnel du Tribunal

Le Tribunal des mineurs, au-delà du départ du Service de la formation professionnelle de la petite maison des Marronniers 3, s'est vu attribuer des locaux spacieux à même d'accueillir le Service social. Dans la foulée, on a changé les meubles et on a tout repeint ! A l'instar du droit de fond et de forme, c'est une institution judiciaire bien installée qui est à même de remplir sa mission.

On relèvera en outre que le Tribunal des mineurs a accueilli successivement Mme Emilie Sangsue, de Porrentruy, pour un stage de 5 mois en qualité d'assistante sociale, Mmes Isoloy Molango et Jessica Matthey, de Delémont, pour un stage d'avocat d'une durée d'un mois.

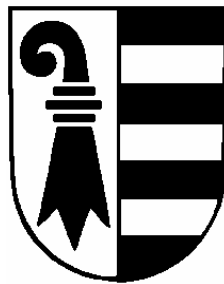
**Le Président du
Tribunal des mineurs**

Yves Richon

REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

TRIBUNAL DES MINEURS

STATISTIQUE 2007



Tribunal des mineurs

<u>DENONCIATIONS ET PLAINTES</u>	2007		2006	
en cours au 1.1.2007	124		118	
affaires enregistrées	264		332	
dessaisissements	13		32	
total	401		482	
nombre de jugements		280		326
en cours au 31.12.2007		108		124
dessaisissements		13		32
	401	401	482	482

REPARTITION PAR DISTRICT

District de <u>Delémont</u>	187	46.63%	260	53.94%
dont Delémont-Ville	42		76	
District de <u>Porrentruy</u>	98	24.44%	107	22.20%
dont Porrentruy-Ville	19		42	
District des <u>Franches-Montagnes</u>	89	22.19%	52	10.79%
dont Saignelégier	13		9	
Autres cantons	13	3.24%	49	10.17%
France	13	3.24%	12	2.49%
Autres pays	1	0.25%	2	0.41%

REPARTITION PAR SEXE

MINEURS (10 - 18 ans)	401		482	
filles	46	11.47%	66	13.69%
garçons	355	88.53%	416	86.31%

IMPORTANT : En raison de l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2007, de la DPMin, il n'a pas été possible de comparer les rubriques où figure un astérisque.

	2007	2006
<u>NBRE DE SEANCES TRIBUNAL COLLEGIAL</u>	4	9
<u>VISITE D'INSTITUTION/JOURNEE D'ETUDE</u>	1	1
<u>ENQUETES</u>		
détention provisoire	2	4
enquêtes sociales	25	42
expertise psychologique et d'orientation professionnelle	0	1

DECISIONS

1) clôture d'enquête et jugements

nombre de jugements	<u>280</u>		<u>326</u>	
- procédure écrite	244	87.14%	286	87.73%
- procédure orale	36	12.86%	40	12.27%
refus de suivre et classement non-lieu	42		41	
médiation	8		2	
classement après médiation	12		*	
révocation de sursis	2		*	
prolongation de sursis	0		0	
non-révocation de sursis	0		0	
conversions	0		*	

2) décisions d'exécution

fin de mesure	11		17	
- surveillance	0		*	
- assistance personnelle	8		7	¹
- placement - personne d'accompagnement	0		*	
- patronage (ancien droit)	1		*	
	2		10	
libération conditionnelle après une peine	0		1	
révocation libération conditionnelle	0		0	
non-révocation libération conditionnelle	0		0	
transfert disciplinaire	1		2	²

¹Ancien droit : Assitance éducative

²Ancien droit : Arrêts disciplinaires

	2007	2006
<u>OPPOSITIONS</u>	3	6
<u>RECOURS</u>	1	0
instruction	0	0
jugement	1	0
exécution	0	0
<u>PEINES ET MESURES DE PROTECTION</u>		
réprimande	44	54
prestation personnelle	82	51 ¹
prestation personnelle avec sursis	0	*
cours d'éducation routière	25	50
amende avec sursis	38	7
amende sans sursis	28	74
privation de liberté avec sursis	2	3 ²
privation de liberté sans sursis	1	0 ²
personne d'accompagnement	3	4 ³
surveillance	1	*
assistance personnelle	2	23 ⁴
traitement ambulatoire	0	*
placement en maison ouverte d'éducation	3	2 ⁵
placement en maison fermée d'éducation	0	*
placement en maison ouverte de traitement	0	*
placement en maison fermée de traitement	0	*
changement de mesure	0	2 ⁶
<u>RECIDIVES</u>		
une récidive (mineur ayant fait l'objet d'une 2ème condamnation)	16	18
deux récidives	1	6
trois récidives et plus	0	0
Total	17	24
récidive(s) après une peine	17	22
récidive(s) après un placement	0	1
récidive(s) après une surveillance	0	*
récidive(s) après une assistance personnelle	0	1 ⁷
Total	17	24

¹ Ancien droit : Prestations en travail

² Ancien droit : Détention

³ Ancien droit : Patronage

⁴ Ancien droit : Assistance éducative

⁵ Ancien droit : En maison d'éducation

⁶ Ancien droit : Modification de mesure

⁷ Ancien droit : Assistance éducative

INFRACTIONS**A) CODE PENAL****Titre :**

I	Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	53	13.22%	30	6.22%
II	Infractions contre le patrimoine	107	26.68%	141	29.25%
III	Infractions contre l'honneur	1	0.25%	11	2.28%
IV	Crimes ou délits contre la liberté	4	1.00%	2	0.41%
V	Infractions contre l'intégrité sexuelle	22	5.49%	22	4.56%
VII	Crimes ou délits créant un danger collectif	4	1.00%	4	0.83%
IX	Crimes ou délits contre les communications publiques	0	0.00%	0	0.00%
XV	Infractions contre l'autorité publique	1	0.25%	4	0.83%
XVII	Crimes ou délits contre l'administration de la justice	0	0.00%	2	0.41%
B)	<u>LF STUPEFIANTS</u>	31	7.73%	52	10.79%
C)	<u>LFSEE (séjour et établissement des étrangers)</u>	2	0.50%	3	0.62%
D)	<u>LCR</u>				
	- vol d'usage	25	6.23%	16	3.32%
	- autres infractions	98	24.44%	113	23.44%
E)	<u>LOI CANTONALE</u>				
	Li CPS	17	4.24%	30	6.22%
F)	<u>DIVERS</u>	36	8.98%	52	10.79%

INTERVENTIONS CIVILES

auditions d'enfants dans le cadre d'affaires conjugales	30		32 ¹
---	----	--	-----------------

¹ y.c. Art 79 ss LTM anciens

N.B. Nous ne comptons qu'une seule infraction lorsque le mineur a commis plusieurs infractions du même genre.

SERVICE SOCIAL

DU TRIBUNAL DES MINEURS DU JURA

STATISTIQUE 2007



Service social du Tribunal des mineurs du Jura

	2007	2006
<u>FIN DE MESURES</u>	<u>11</u>	<u>17</u>
<u>Echéance légale :</u>	<u>4</u>	<u>16</u>
- surveillance	0	*
- assistance personnelle	1	6 ¹
- placement	0	*
- personne d'accompagnement	1	*
- patronage (ancien droit)	2	10
<u>Rapports :</u>	<u>2</u>	<u>1</u>
- surveillance	0	*
- assistance personnelle	2	1 ¹
- placement	0	*
<u>Majorité :</u>	<u>5</u>	<u>0</u>
- surveillance	0	*
- assistance personnelle	5	0 ¹
- placement	0	*
<u>RAPPORTS D'ENQUETES SOCIALES</u>	25	42
<u>DECISIONS SURVENUES EN COURS D'ANNEE</u>	<u>13</u>	<u>31</u>
<u>Mineurs</u>		
- surveillance	1	*
- assistance personnelle	2	23 ¹
- personne d'accompagnement	3	4 ⁴
- traitement ambulatoire	0	*
- placement en maison ouverte d'éducation	3	2 ²
- placement en maison fermée d'éducation	0	*
- placement en maison ouverte de traitement	0	*
- placement en maison fermée de traitement	0	*
- placement provisionnel	3	
- placement en observation	1	2 ³
<u>INTERVENTIONS CIVILES</u>		
auditions d'enfants dans le cadre d'affaires conjugales	30	32

¹ Ancien droit : Assistance éducative

² Ancien droit : Placement institutionnel

³ Ancien droit : Placement provisoire

⁴ Ancien droit : Patronage

2007

2006

**TOTAL DE DOSSIERS D'EXECUTION
DE MESURES AU 31.12.2007**

4752

Mineurs

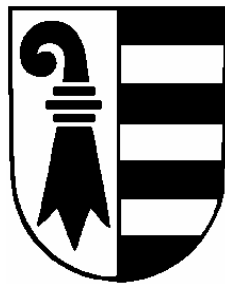
- surveillance	1	*
- assistance personnelle	38	44 ¹
- traitement ambulatoire	0	*
- placement en maison ouverte d'éducation	2	0
- placement en maison fermée d'éducation	0	*
- placement en maison ouverte de traitement	0	*
- placement en maison fermée de traitement	0	*
- personne d'accompagnement	3	*
- patronage (ancien droit)	3	8

¹ Ancien droit : Assistance éducative

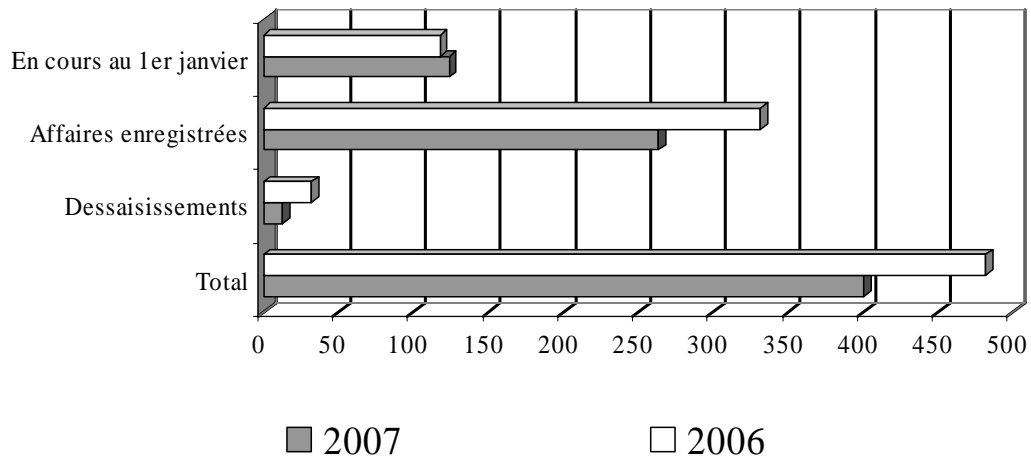
REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

TRIBUNAL DES MINEURS

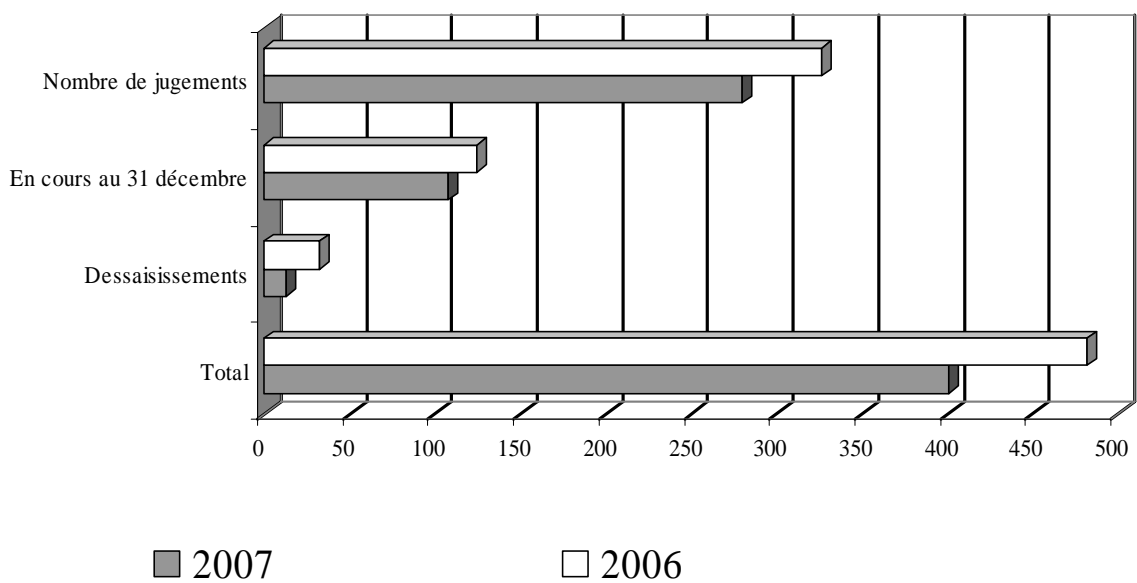
GRAPHIQUES

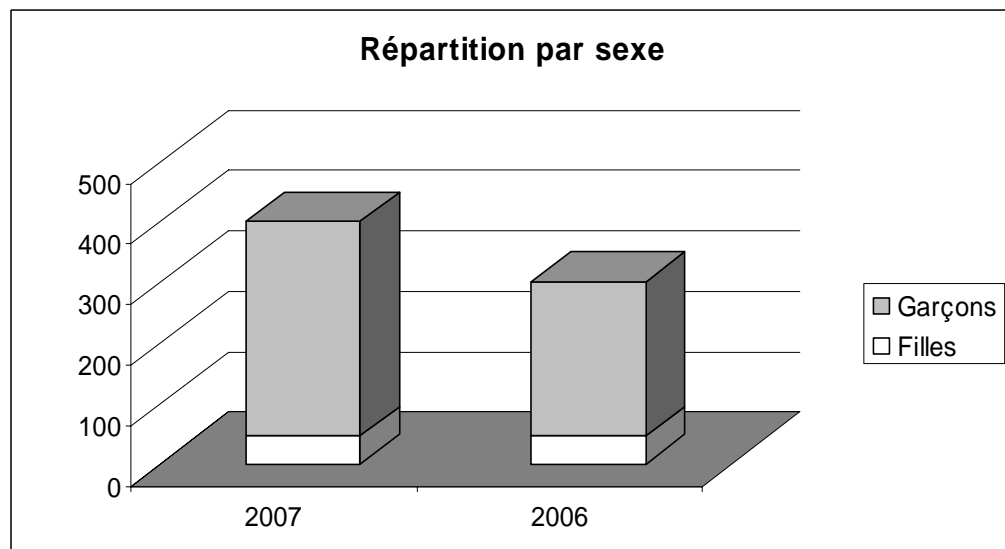
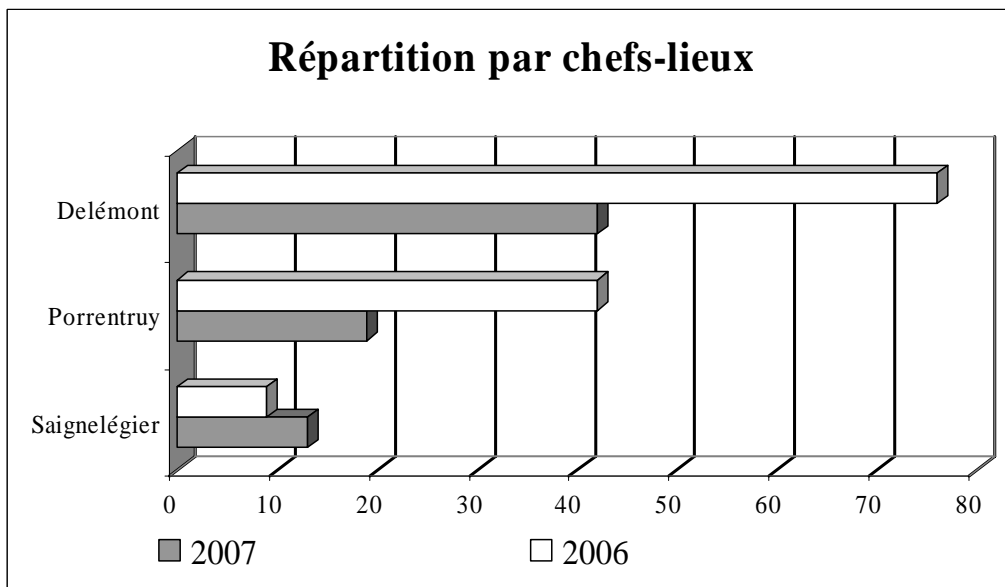
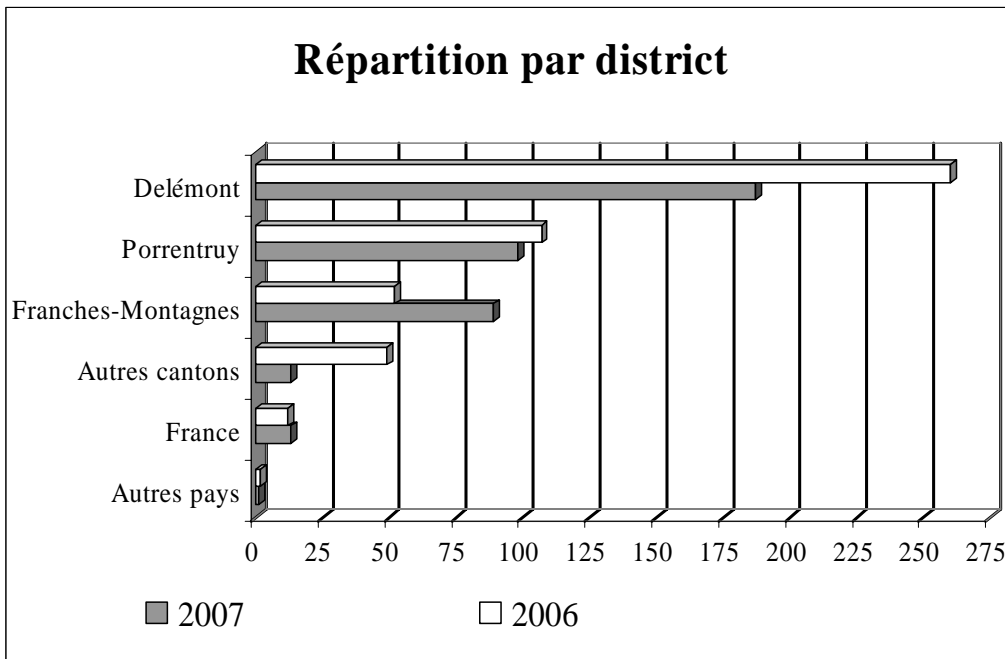


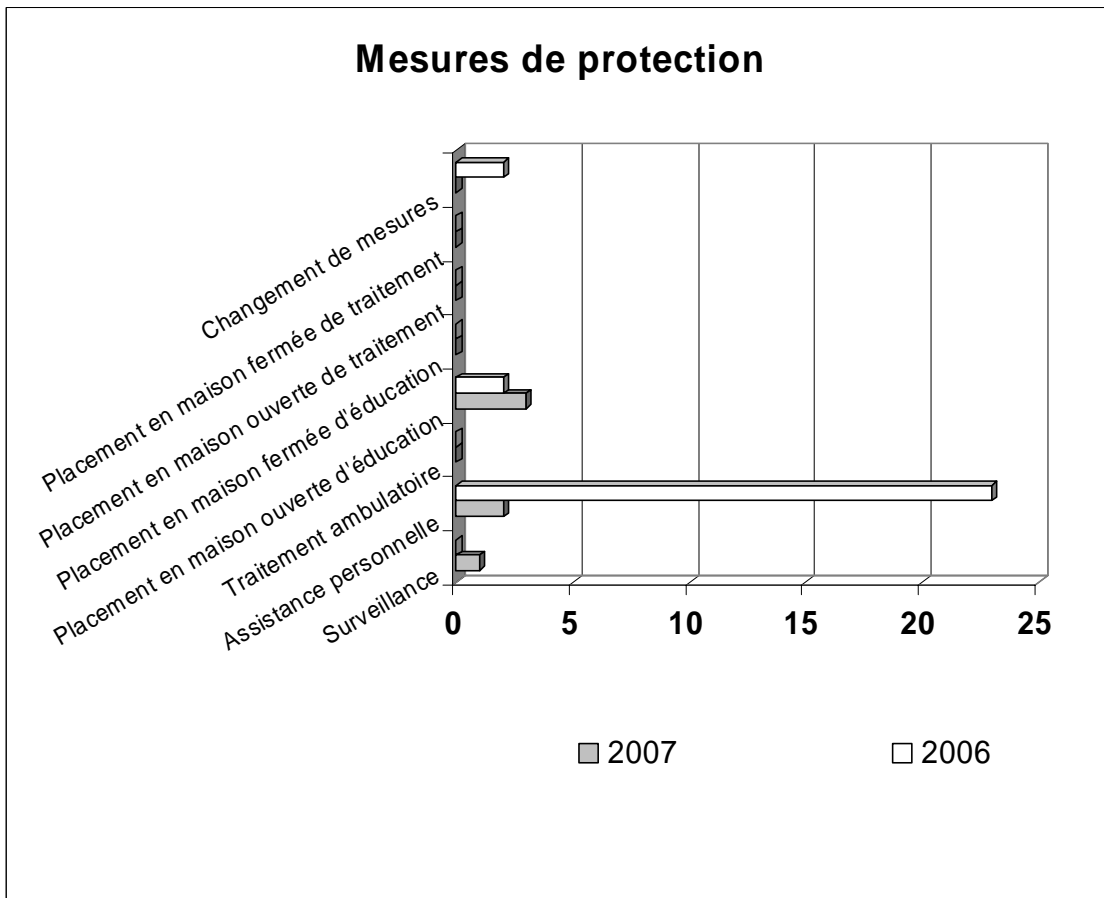
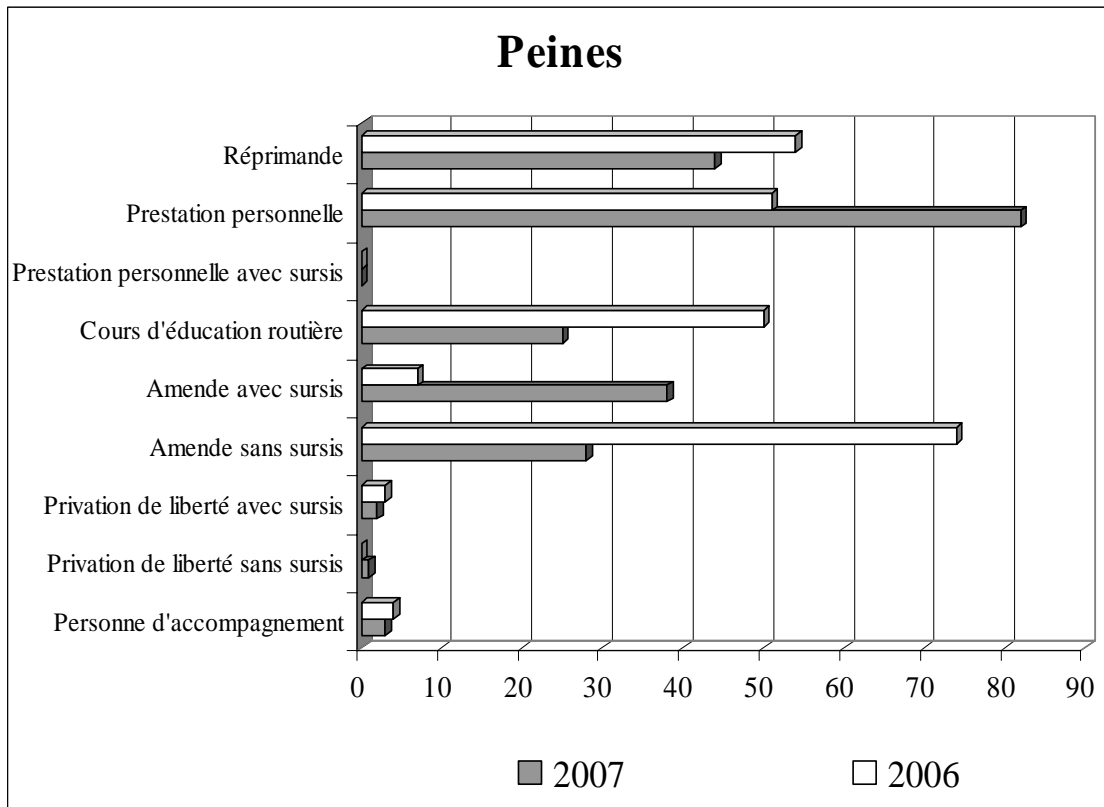
Dénonciations et plaintes Affaires enregistrées

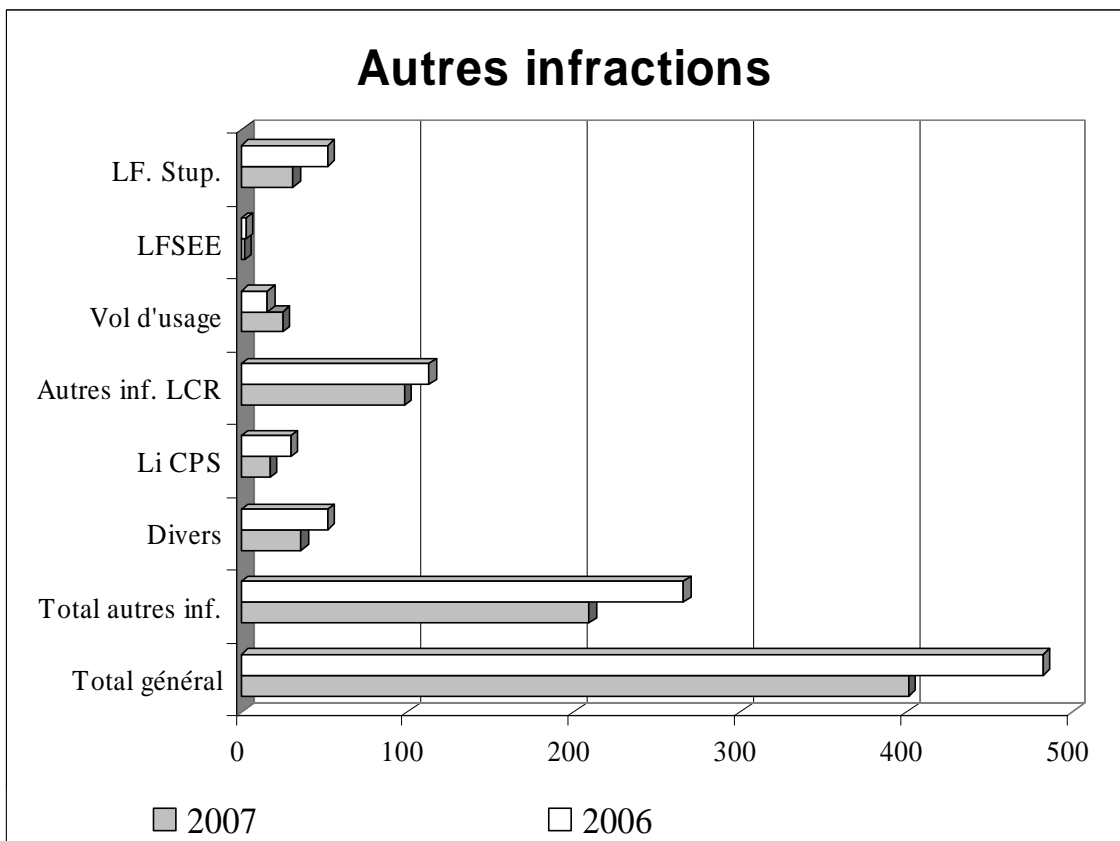
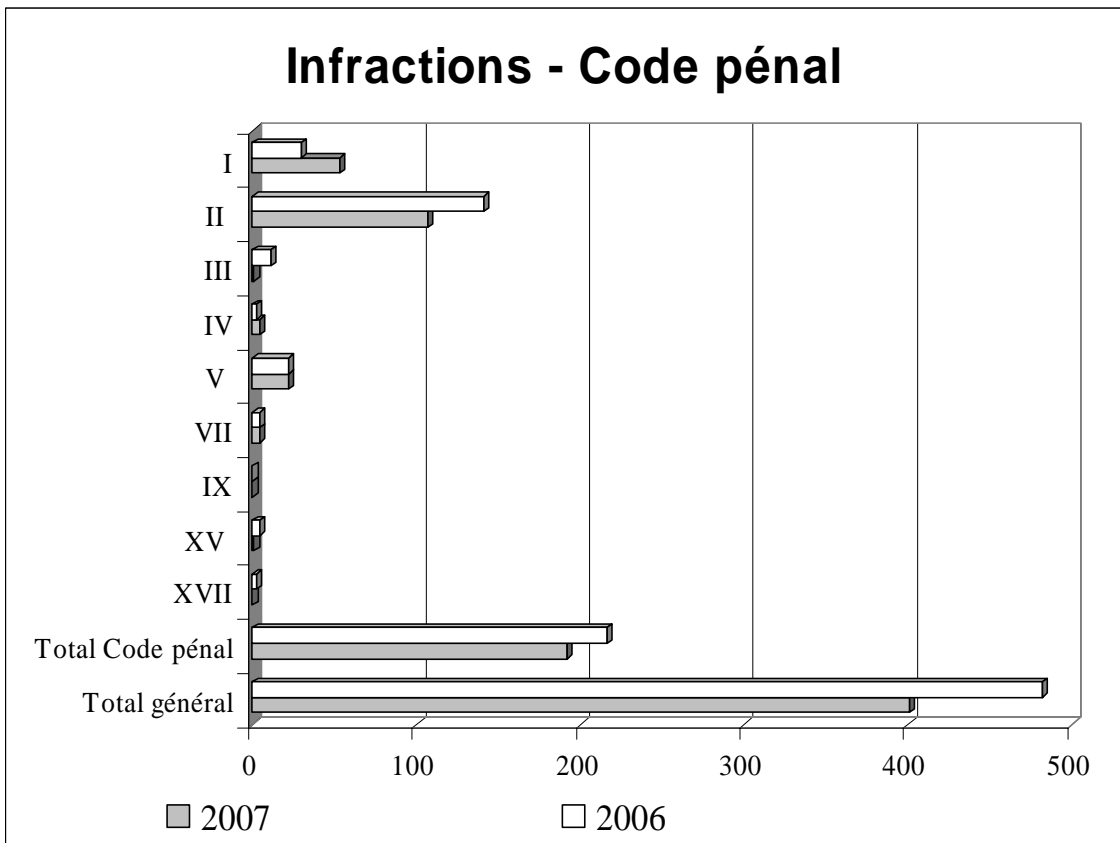


Dénonciations et plaintes Nombre de jugements

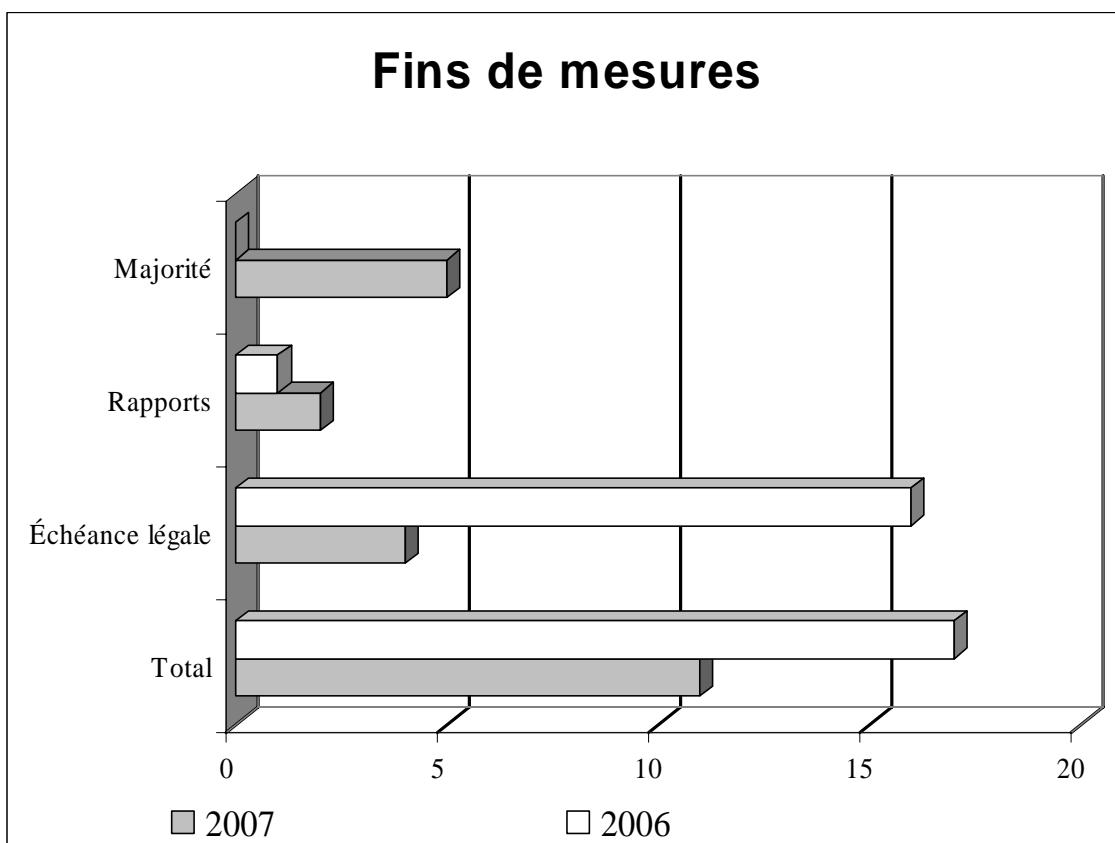


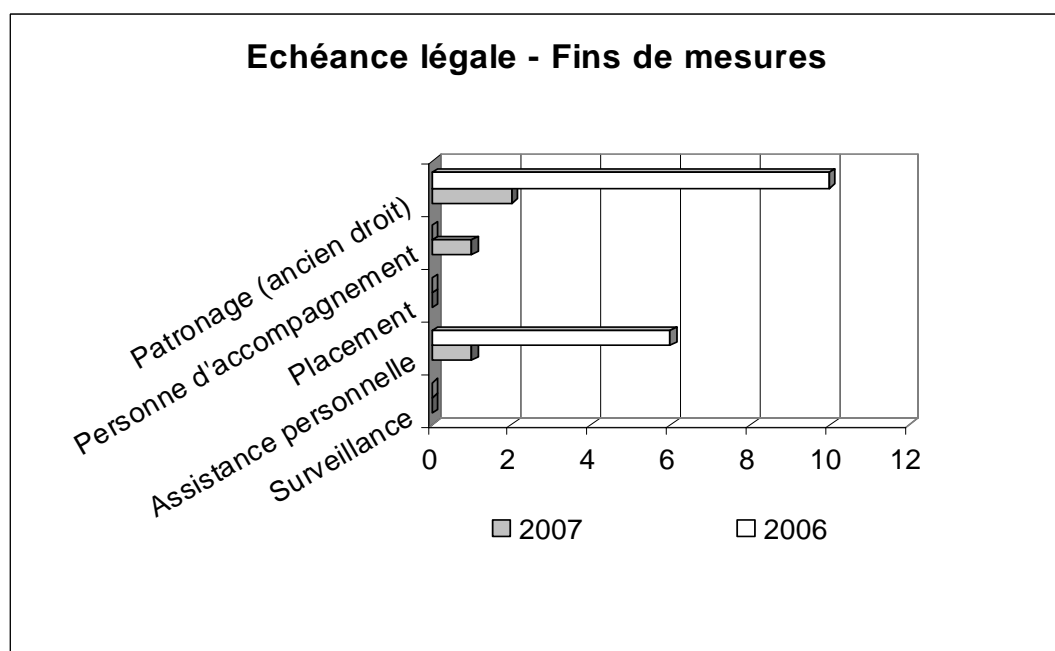
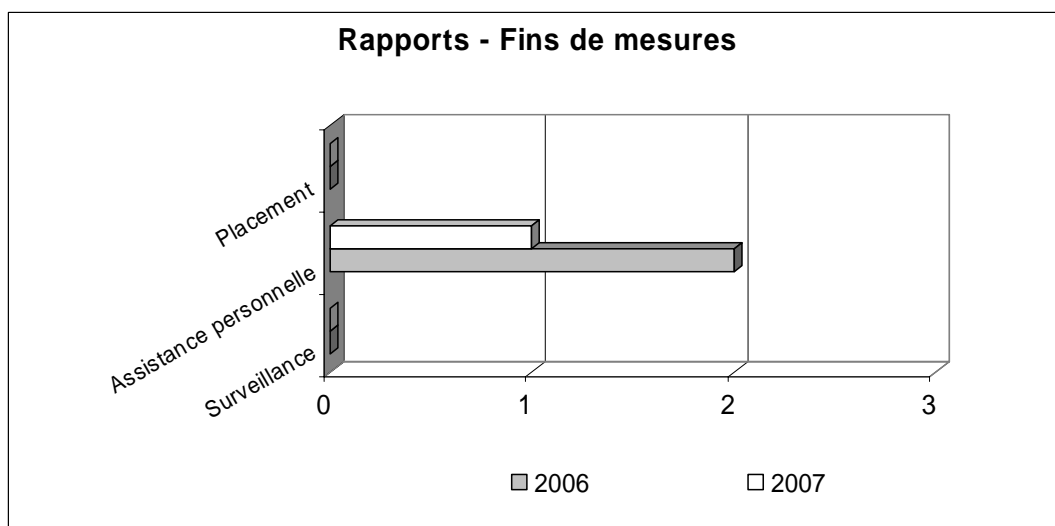
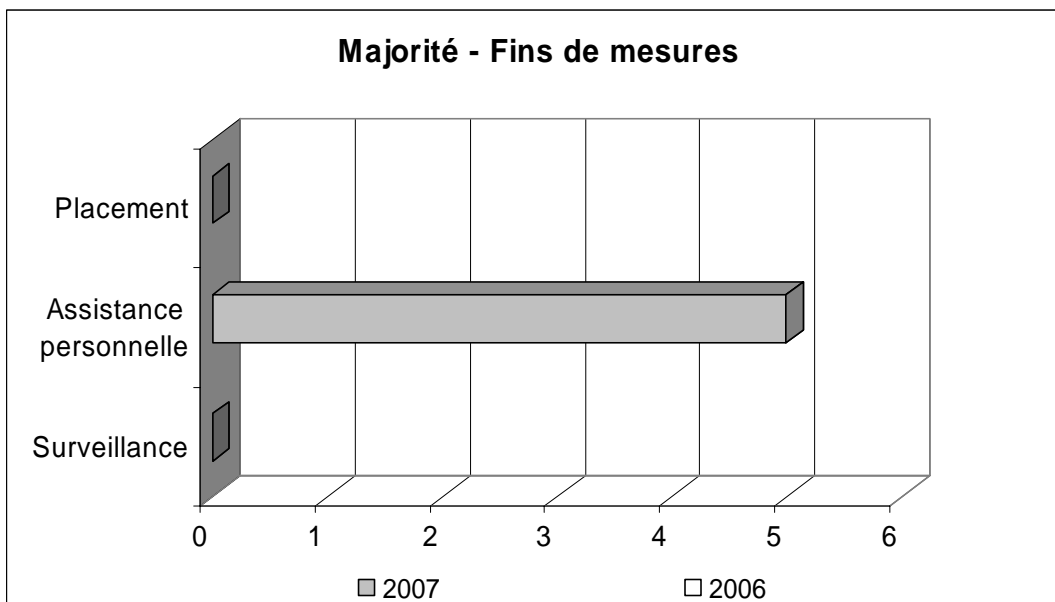


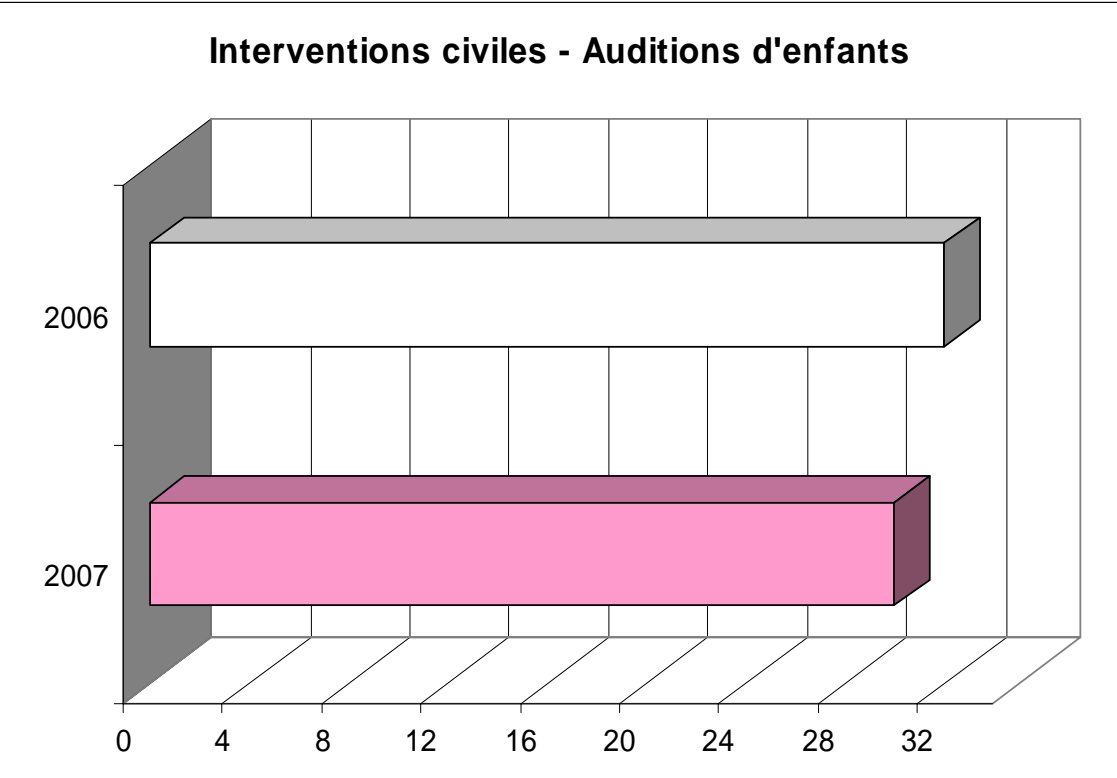
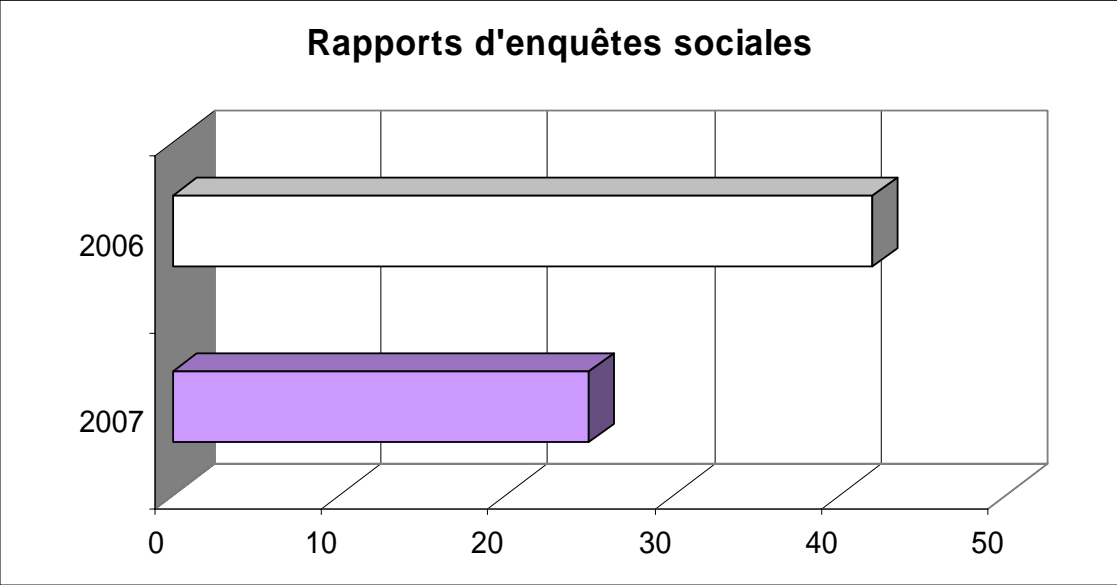




Fins de mesures







Dossiers d'exécution MINEURS

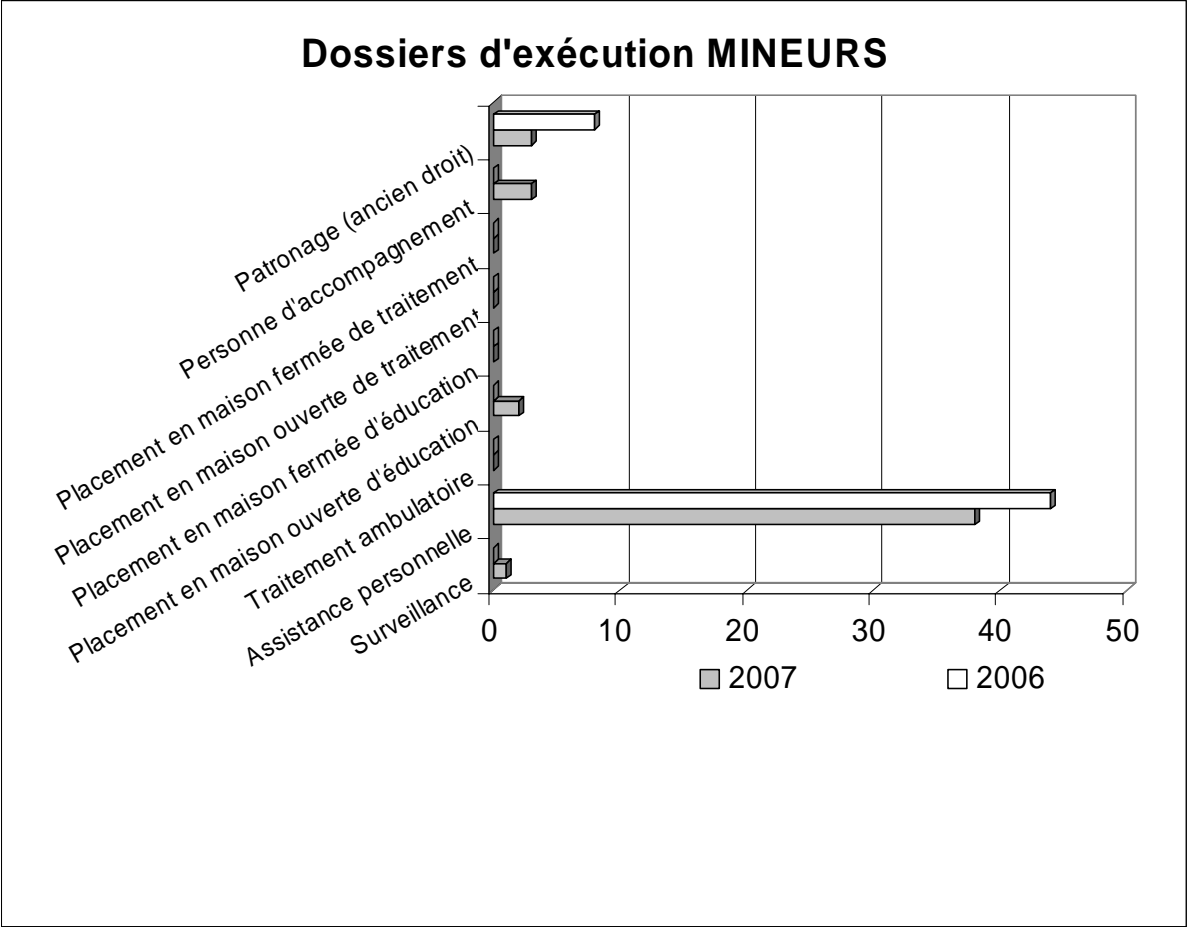


Table des principales abréviations

Ach	Assurance-chômage
AEMO	Action éducative en milieu ouvert
AF	Allocations familiales
AFA	Allocations familiales dans l'agriculture
AM	Assurance-militaire
AMAL	Assurance-maladie
APG	Allocations pour perte de gain
ass. éduc.	assistance éducative
Cpa	Code de procédure administrative
Cpc	Code de procédure civile
CPH	Conseil de prud'hommes
Cpp	Code de procédure pénale
LAA	Loi fédérale sur l'assurance-accidents
LACI	Loi fédérale sur l'assurance-chômage
LAI	Loi fédérale sur l'assurance-invalidité
Li	Loi introductive
LI	Loi d'impôt
LP	Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite
LPP	Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle
LTM	Loi sur le Tribunal des mineurs
PC	Prestations complémentaires
TBLF	Tribunal des baux à loyer et à ferme

Table des matières

	Pages
I. Tribunal cantonal	1
Rapport du président.....	6
Nombre d'affaires introduites.....	6
Nombre d'affaires liquidées.....	6
Nombre d'affaires pendantes à la fin de l'année.....	7
Evolution des affaires introduites au Tribunal cantonal de 1988 à 2007.....	8
A. Cour constitutionnelle.....	9
B. Cour civile.....	10
C. Chambre administrative.....	12
D. Chambre des assurances.....	14
E. Tribunaux arbitraux en matière d'assurances.....	16
1. Tribunal arbitral en matière d'assurance-maladie.....	16
2. Tribunal arbitral en matière d'assurance-accidents.....	16
F. Cour des poursuites et faillites.....	16
G. Chambre d'accusation.....	18
H. Cour pénale.....	20
I. Cour criminelle.....	22
J. Cour de cassation.....	22
K. Commission des examens d'avocat.....	23
L. Commission des examens de notaire.....	23
M. Commissions de conciliation.....	24

II. Tribunal de première instance	25
Rapport du président.....	25
Nombre d'affaires introduites en 2007 et pendantes depuis plus d'une année.....	30
Juge pénal-e.....	31
Tribunal correctionnel.....	32
Juge civil-e.....	33
Conseil de Prud'hommes.....	34
Tribunal des baux à loyer et à ferme.....	35
Juge administratif-ve.....	36
III. Procureur général	37
Rapport du procureur général.....	37
IV. Office des juges d'instruction	43
Rapport des juges d'instruction	43
V. Tribunal des mineurs	47
Rapport du président.....	47
Table des abréviations.....	67